Quatre-vingt-sixième année. — N° 270. Le numéro : 15 francs. Jeudi 18 Novembre 1954.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Vient de paraître:

EMPLOIS RESERVES

Le décret n° 54-1065 du 23 octobre 1954, portant **modification des tableaux annexés au Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,** a fait l'objet du fascicule spécial **n° 54-138 S,** mis en vente ou expédié franco par la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e), au prix de **50 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté portant nomination de membres du cabinet du président du conseil (p. 10830).

Arrêtés portant nomination de membres du cabinet de M. Billères, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, et délégations de signature (p. 10831).

Ministère d'Etat.

Décret du 16 novembre 1954 portant délégations de signature (p. 10831).

(1 f.)

Ministère de l'intérieur.

Décret du 17 novembre 1954 portant désignation de membres du tribunal administratif de Saint-Denis (p. 10831).

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Décret du 12 novembre 1954 portant promotion dans la réserve d'un administrateur de l'inscription maritime (p. 10831).

Décrets du 13 novembre 1954 portant promotions, nominations et annulations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 10832).

Arrêté du 15 novembre 1954 portant ouverture de crédit (fonds de concours) (p. 10839).

Tableau d'avancement des officiers de réserve de l'armée de l'air pour l'année 1954 (p. 10839).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Décret n° 54-1136 du 13 novembre 1954 relatif à l'organisation du marchés des corps gras fluides alimentaires (p. 10841).

Décret n° 54-1137 du 13 novembre 1954 relatif au prix de la betterave et portant diverses dispositions concernant les distilleries d'alcool de betteraves et les cultures de remplacement (p. 10843).

Arrêté du 8 novembre 1954 portant ouverture de crédits (p. 10841).

Arrêté du 16 novembre 1954 relatif au tirage au sort de l'emprunt extérieur 4 p. 100 1939 (p. 10841).

Arrêté portant modification des arrêtés des 17, 24 avril, 31 juillet, 25 septembre et 19 octobre 1954 fixant les modalités de perception et les conditions d'application de la taxe spéciale temporaire de compensation (rectificatif) (p. 10841).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté portant nominations au cabinet du ministre (p. 10841).

Ministère de l'agriculture.

Décret n° 54-1138 du 13 novembre 1954 relatif à certaines graines oléagineuses (p. 10844).

Arrêté portant délégation de signature (p. 10845).

Arrêté portant nomination des membres du comité permanent de la commission supérieure des prestations familiales agricoles (p. 10845).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant nomination à l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer (p. 10846).

Ministère du logement et de la reconstruction.

Arrêtés portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 10846).

Décret n° 54-1119 instituant des mesures destinées à faciliter le logement des fonctionnaires (rectificatif) (p. 10847).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret n° 54-1139 du 17 novembre 1954 portant règlement d'administration publique pour la répartition entre l'Etat et les collectivités locales des dépenses d'aide sociale (p. 10847).

Arrêté du 16 novembre 1954 portant rattachement de crédit (fonds de concours) (p. 10848).

Arrêtés portant affectation et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (inspection de la santé) (p. 10848).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Nomination de membres de commission. — Convocations et annulation de convocation de commissions. — Réunions de commissions. — Avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée nationale (p. 10848).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des documents mis en distribution. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques. — Convocation de commission. — Réunions de commissions (p. 10850).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Réunions de commissions du mercredi 17 novembre 1954 (p. 10852).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (p. 10858).

MINISTÈRE DES FINANCES, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Avis aux porteurs d'obligations 4 p. 100 1939 (emprunt émis aux Pays-Bas et en Suisse) (p. 10852).

Avis aux importateurs et aux exportateurs: Décisions d'assimilation et de classement des marchandises (p. 10853).

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de Belgique (p. 10858).

Résultats du tirage de la quarante-troisième tranche de la loterie nationale 1954 (p. 10858).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de Belgique (p. 10858).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise) (p. 10858).

Situation de l'institut d'émission des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam (octobre 1954) (p. 10859).

Annonces (p. 10860).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 99 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 17 novembre 1954. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 5123).

CONSEIL ECONOMIQUE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 27

Avis et rapports. — Séance du 9 novembre 1954 (p. 929).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Nomination de membres du cabinet du président du conseil.

Le président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 23 juillet 1948, modifié par le décret n° 54-1039 du 21 août 1954, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête.

Art. 1er. — Sont nommés conseillers techniques au cabinet du président du conseil:

M. Jacques Marchandise, maître des requêtes au conseil d'Etat.

M. Michel Jobert, conseiller référendaire à la cour des comptes.

M. René de Lestrade, administrateur civil au ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Art. 2. — Sont nommés chargés de mission au cabinet du président du conseil:

M. Jean Saint-Geours, inspecteur des finances.

M. Jean Serise, administrateur civil au ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

M. Georges Gorse, administrateur civil au ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

M. Emmanuel Hamel, administrateur civil au ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 1er novembre 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Nomination de membres du cabinet de M. Billères, secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Vu le décret du 12 novembre 1954 portant nomination d'un membre du cabinet;
Vu le décret du 28 juillet 1948 modifié par le décret du 21 août 1954 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne la position des cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Directeur.

M. Pierre Bennezon, agrégé de l'Université.

Conseillers techniques.

M. Raymond Poignant, auditeur au conseil d'Etat.
M. Michel Junot, sous-préfet.

Chargé de mission.

M. Gilbert Medioni, conseiller de 1re classe aux affaires étrangères.

Chef adjoint de cabinet.

M. François Albadie, professeur délégué de l'enseignement technique.

Attaché parlementaire.

M. André Boudet, journaliste.

Attaché de cabinet.

M. Charles Grisoni.

Chef du secrétariat particulier.

M. Marcel Gauthier, licencié en droit, agent supérieur au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet à dater du 12 novembre 1954 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1954.

RENÉ BILLÈRES.

Délégations de signature.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique,
Vu le décret du 12 novembre 1954 portant nomination de membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 54-1132 du 13 novembre 1954 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique;
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;
Vu l'arrêté du 17 novembre 1954 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation générale est donnée à M. Bennezon, directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1954.

RENÉ BILLÈRES.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique,
Vu le décret du 12 novembre 1954 portant nomination de membres du Gouvernement;
Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer leur signature;
Vu le décret n° 54-1132 du 13 novembre 1954 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé des relations avec les Assemblées et de la fonction publique;
Vu le décret du 3 avril 1954 portant nomination d'un directeur à la présidence du conseil,

Arrête:

Article unique. — M. Pierre Chatenet, directeur de la fonction publique, est autorisé à signer, au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, tous arrêtés relatifs à l'échelonnement indiciaire des grades et emplois et aux traitements afférents aux différentes catégories de fonctionnaires et agents civils et militaires de l'Etat, à l'organisation et à l'ouverture des concours et examens professionnels, à la composition des commissions administratives et comités techniques paritaires institués en exécution des dispositions de l'article 20 du statut général des fonctionnaires, ainsi qu'à l'application du régime de notation prévu par les articles 38 et 39 de la loi du 19 octobre 1946.

Fait à Paris, le 17 novembre 1954.

RENÉ BILLÈRES.

MINISTERE D'ETAT

Décret du 16 novembre 1954 portant délégations de signature.

Le président du conseil des ministres,
Sur le rapport du ministre d'Etat,
Vu le décret du 2 septembre 1954 nommant un ministre d'Etat;
Vu l'arrêté du 9 novembre 1954 portant nomination de membres du cabinet du ministre d'Etat,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Clarac, directeur du cabinet, et, concurremment avec lui, à M. le contrôleur général Chossat, conseiller technique, pour signer au nom du ministre d'Etat tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:
Le ministre d'Etat,
GUY LA CHAMBRE.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 17 novembre 1954 portant désignation de membres du tribunal administratif de Saint-Denis.

Par décret en date du 17 novembre 1954:

M. Masseron (Jean-Paul), directeur départemental des services de police de la Réunion, est désigné pour exercer, en outre, pour une nouvelle période de deux années, les fonctions de membre titulaire du tribunal administratif de Saint-Denis.

M. Carouche (Jean), conseiller à la cour d'appel de Saint-Denis, est désigné pour exercer, en outre, pour une période de deux ans, les fonctions de membre titulaire du tribunal administratif de Saint-Denis, en remplacement de M. Philippon.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 12 novembre 1954 portant promotion dans la réserve d'un administrateur de l'inscription maritime.

Par décret en date du 12 novembre 1954, M. Guérin-Lese (A.-G.-W.) est promu administrateur principal de l'inscription maritime à compter du 1er mai 1951.

La démission de M. Guérin-Lese est acceptée à compter du 1er juillet 1953.

M. Guérin-Lese est nommé dans le cadre de réserve avec le grade d'administrateur principal de l'inscription maritime à compter du 1er juillet 1953.

Décrets du 13 novembre 1954 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) en application de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1932, relatif à l'élévation et aux promotions dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que l'élévation et les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif et bénéficiaires des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, sont élevé ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur (décorations sans traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 2.

GUERRE 1914-1918

A la dignité de grand officier.

Fiocconi (Orso-Pierre-Antoine-Dominique-François-Mathieu), lieutenant-colonel du « matériel » en retraite, anciennement chef d'escadron du 163e régiment d'artillerie, classe 1914, E. V. 1912, du recrutement d'Ajaccio.

Au grade de commandeur.

Esclarmonde (Vital-Aimé), lieutenant d'infanterie de réserve honoraire, classe 1912, mle 971 au recrutement de Tarbes.

Ivain (Adolphe-Eugène-Louis), ancien sous-lieutenant du 148e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1850 au recrutement de Saint-Omer.

Noyon (André-Victor), lieutenant de réserve d'infanterie rayé des cadres, classe 1910, mle 2 au recrutement d'Evreux.

Au grade d'officier.

Acket (Lucien-Léon-Maurice), ancien soldat du 120e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1985 au recrutement de Dunkerque.

Badour (Joseph), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1913, mle 1533 au recrutement de Tulle.

Bara (Séné), ancien soldat du 9e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1917, mle 68018 au recrutement africain du Sénégal et de la Mauritanie.

Barneoud-Rousset (Gabriel-Félix), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1914, mle 825 au recrutement de Gap.

Baruet (André-Gustave), ancien soldat du 401e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 7319 au recrutement de Versailles.

Bechu (Emile-Lucien), ancien soldat du 315e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1286 au recrutement du Mans.

Berjat (Ernest), ancien soldat du 136e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 4580 au recrutement de la Seine (4e bureau).

Boirude (Léon-Louis), ancien soldat du 226e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1062 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Bonneau (Marie-Albert), ancien soldat du 77e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1047 au recrutement de Niort.

Bourlier (Marius-Léon-Armand), ancien sergent du 3e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 38 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Daumaille (Lucien-René-Constant), ancien soldat du 5e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1226 au recrutement de Cherbourg.

Dourroukehi, ancien soldat du 9e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1915, mle 68007 au recrutement de l'Afrique occidentale française.

Ducrocq (Léon-Georges), ancien soldat du 113e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 550 au recrutement de Coulommiers.

Facon (Julien-Victor), ancien soldat du 165e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 3790 au recrutement de Lille.

Gacon-Camoz (Louis-François), ancien soldat du 15e bataillon de chasseurs à pied, classe 1912, mle 1207 au recrutement de Belley.

Gayant (Marcel), ancien soldat du 42e régiment d'artillerie de campagne, classe 1912, mle 505 au recrutement de Beauvais.

Granes (Hippolyte), ancien maréchal des logis du 24e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 751 au recrutement de Perpignan.

Hanenon (Louis-Augustin-Alfred), ancien maître pointeur du 106e régiment d'artillerie lourde, classe 1911, mle 583 au recrutement de Saint-Quentin.

Jarreau (Alphonse-Eugène), ancien soldat du 169e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 546 au recrutement de Montargis.

Jarrossay (Alexandre-Gustave), ancien soldat du 13e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 698 au recrutement du Mans.

Kougo Ligne, ancien soldat du 97e bataillon de tirailleurs sénégalais, E. V. 1917, mle 69383 à la section de recrutement indigène de la Côte d'Ivoire-Sud.

Lefebvre (Maurice-Gabriel), ancien sergent au 66e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1795 au recrutement de Tours.

Lefevre (Lucien-Emile), ancien sergent au 2e groupe d'aviation, classe 1915, mle 1162 au recrutement de Lille.

Legrand (Henri-François) ancien soldat du 84e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 287 au recrutement d'Arras.

Loche (Louis), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 190 au recrutement de Tulle.

Louveau (Paul-Casimir-Henri), ancien soldat du 115e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1136 au recrutement de Mamers.

Mathieu (Marcel-Léon), ancien soldat du 33e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 153 au recrutement de Mézières.

Moreno (Gustave), ancien caporal du 2e régiment du génie, classe 1913, mle 964 au recrutement de Pau.

Morin (Albert-Constant), ancien soldat du 1er régiment de zouaves, classe 1906, mle 547 au recrutement du Mans.

Muzard (Raphaël-Aderald), ancien soldat du 169e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1016 au recrutement d'Orléans.

Nicolas (Pierre-Marie), ancien soldat du 15e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1708 au recrutement de Vannes.

Noël (Lucien-Joseph), ancien maréchal des logis du 59e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 39 au recrutement de Vesoul.

Patte (Jules-Arthur), ancien soldat du 18e bataillon de chasseurs à pied, classe 1908, mle 278 au recrutement d'Amiens.

Pauly (Jean-Baptiste-Elie), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1917, mle 2106 au recrutement du Puy.

Paysant (Hippolyte-Célestin-Amédée), ancien soldat du 36e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 111 au recrutement de Caen.

Roupioz (Eugène), ancien soldat du 297e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 255 au recrutement d'Annecy.

Solvet (Léopold), ancien maréchal des logis du 107e régiment d'artillerie lourde, classe 1907, mle 1856 au recrutement de la Seine, 1er bureau.

Soule (René-François-Ambroise), ancien caporal du 17e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 822 au recrutement de Marmande.

Surivet (Marcel-François), ancien soldat du 62e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 5112 au recrutement de la Seine (5e bureau).

Tillet (André-Louis-Gabriel), ancien soldat du 147e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1968 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Venant (Théodore-Lucien), ancien soldat du 94e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 581 au recrutement de Soissons.

Vincendeau (Jules-Marie-Louis-Joseph), ancien soldat du 161e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1347 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

Vironneau (Marcel-Jean), ancien sergent du 30e bataillon de chasseurs alpins, classe 1911, mle 299 au recrutement de Libourne.

Voirin (Paul-Joseph), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 102 au recrutement d'Epinal.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 6 avril 1954.)

Tondouze (Léon), ancien lieutenant du 18e bataillon de chasseurs à pied, classe 1914, mle 759 au recrutement de la Seine (1er bureau).

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 19 mai 1952.)

Feracci (Jean-Thomas), ancien adjudant du 74e régiment d'infanterie, classe 1895, mle 2183 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1953.)

Salendre (Georges-Léon), ancien maréchal des logis du 54e régiment d'artillerie, classe 1910, mle 372 au recrutement de Rhône-Central.

(Pour prendre rang du 3 mars 1954.)

Lallement (Clément-Marcel-Charles), ancien adjudant-chef du 35e régiment d'infanterie coloniale, classe 1907, mle 670 au recrutement de Verdun.

(Pour prendre rang du 4 mars 1954.)

Stromboni (Jean-Jacques), ancien maréchal des logis du 7e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 2151 au recrutement d'Ajaccio.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 24 septembre 1937.)

Schmitt (Victor-Alexandre-Paul), ancien adjudant du 118e régiment d'artillerie, classe 1909, mle 82 au recrutement de Vesoul.

(Pour prendre rang du 1er janvier 1938.)

Roth (Henry), ancien soldat du 42e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 875 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 23 avril 1942.)

Fournier (James-Louis-Philippe), ancien sergent du 331e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 4017 au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 18 décembre 1952.)

Elziere (Fernand-Edouard), ancien soldat du 81e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1333 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

(Pour prendre rang du 2 février 1953.)

Alfa Konté, ancien tirailleur du 7e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1945, mle 470 au recrutement de la Guinée.

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Andreani (Pierre), ancien soldat du 27e bataillon de chasseurs à pied, classe 1945, mle 1232 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 5 mars 1953.)

Kaolinbe Kondé, ancien tirailleur du 6e régiment mixte d'infanterie coloniale, 1er bataillon, classe 1944, mle 2114 au recrutement du Soudan.

(Pour prendre rang du 23 mars 1953.)

Ferrali (Pascal), ancien soldat du 163e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 1672 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 30 mars 1953.)

Raybaud (Louis-Joseph), ancien soldat du 103e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 1051 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 1er juin 1953.)

Morazzani (Jean-Sébastien), ancien soldat du 15e escadron du train, classe 1947, mle 1947 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Baulelet (Pierre-Léopold), ancien aspirant du 110e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 184 au recrutement d'Epinal.

Monsavoir (Gaston-Octave), ancien soldat du 412e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 279 au recrutement d'Evreux.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1953.)

Chambru (Henri-Louis), ancien soldat du 121e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 1009 au recrutement de Rhône-Nord.

Durand (Léon-Justin-Louis), ancien caporal du 6e bataillon de chasseurs alpins, classe 1909, mle 1221 au recrutement de Béziers.

Ollivier (Félix), ancien soldat du 16e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 1375 au recrutement de Guingamp.

Rousset (Pierre), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1912, mle 1368 au recrutement de Montbrison.

(Pour prendre rang du 3 août 1953.)

Finiels (Léonce-Eugène), ancien soldat du 7e régiment du génie, classe 1909, mle 1509 au recrutement de Nimes.

(Pour prendre rang du 3 août 1953.)

Moulinet (Marcel-Georges-Eugène), ancien soldat du 117e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 1s au recrutement de Mamers.

Nourit (Martin-Auguste-Léon), ancien caporal du 321e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 1416 au recrutement de Moulins.

(Pour prendre rang du 11 août 1953.)

Tredez (Charles-Thimothée), ancien caporal du 127e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 4356 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 1er septembre 1953.)

Blee (Henri-Albert), ancien sergent du 161e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 1251 au recrutement de Châlons-sur-Marne.

(Pour prendre rang du 7 septembre 1953.)

Mercier (Marcel-Henri), ancien soldat du 160e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 567 au recrutement de Neufchateau.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1953.)

Pastourel (Guillaume-Alfred), ancien soldat du 87e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 556 au recrutement d'Aurillac.

Pellet (Joseph-Philémon), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 3247 au recrutement de Marseille.

Ricard (André-Charles), ancien soldat du 173e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 2614 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 28 septembre 1953.)

Oster (Jacques-Jean-Laurent), ancien soldat du 2e régiment de tirailleurs algériens, classe 1946, mle 1771 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1953.)

Jacques (Adolphe-Désiré-Marie), ancien caporal du 17e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 291 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Minne (Pierre), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 604 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 12 octobre 1953.)

Raphoz (Fernand-Joseph), ancien soldat du 159e régiment d'infanterie, classe 1943, mle 303 au recrutement d'Annecy.

Seigle (Charles-Ferdinand), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1906, mle 751 au recrutement de Vienne.

(Pour prendre rang du 19 octobre 1953.)

Forest-Dodelin (Joseph), ancien soldat du 164e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 1103 au recrutement de Chambéry.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1953.)

Darlois (Charles-Marie), ancien caporal du 146e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1385 au recrutement de Nancy.

Martin (Jean), ancien soldat du 26e bataillon de chasseurs alpins, classe 1942, mle 1218 au recrutement de Riom.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1953.)

Maussant (Gilbert), ancien maître pointeur du 53e régiment d'artillerie, classe 1941, mle 2043 au recrutement de Roanne-Moulins.

(Pour prendre rang du 15 décembre 1953.)

Barreau (Xavier-Célestin-Marie-Joseph), ancien soldat du 57e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 1711 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1954.)

Vaissiere (Henri-Marie-Laurent), ancien soldat du 339e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 761 au recrutement d'Aurillac.

(Pour prendre rang du 22 février 1954.)

Garmigny (Victor-Constant), ancien soldat du 9e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 986 au recrutement de Coulommiers.

Lancelot (Emmanuel-François-Pierre-Henri), ancien sergent du 39e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 1654 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 25 février 1954.)

Rabourdin (Félix-Emile), ancien soldat du 18e escadron du train, classe 1946, mle 1081 au recrutement de la Seine (1er bureau).

(Pour prendre rang du 26 février 1954.)

Galochet (Gaston-François), ancien soldat du 135e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 641 au recrutement d'Angers.

(Pour prendre rang du 3 mars 1954.)

Lardy (Evariste-Eugène), ancien canonnier du 101e régiment d'artillerie lourde, classe 1947, mle 551 au recrutement de Guéret.

(Pour prendre rang du 4 mars 1954.)

Moulangerand (Pierre), ancien sergent du 27e régiment d'infanterie, classe 1942, mle 1631 au recrutement de Chalon-sur-Saône.

(Pour prendre rang du 6 mars 1954.)

Bretonneau (Georges-Henri), ancien soldat du 155e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 2066 au recrutement de Blois.

(Pour prendre rang du 15 mars 1954.)

Balland (François-Isidore), ancien soldat du 57e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 261 au recrutement de la Rochelle.

Hennebelle (Georges-Louis), ancien caporal du 76e régiment d'infanterie, classe 1941, mle 4532 au recrutement de Versailles.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Deygui (Lucien-Jean-Marie), ancien soldat du 276e régiment d'artillerie, classe 1914, mle 614 au recrutement de Marseille.

Gay (Antonin), ancien soldat du 21e régiment du génie, classe 1916, mle 1891 au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 6 avril 1954.)

Saurel (Paul-Aimé-René), ancien aspirant du 1er régiment du génie, classe 1915, mle 1152 au recrutement de Foix.

(Pour prendre rang du 9 avril 1954.)

Fay (Henri), ancien soldat du 2e régiment de marche de zouaves, classe 1919, E. V. 1916, mle 1266 au recrutement de Lyon-Central.

Maurel (Aimé-Joseph-Marius), ancien soldat du 223e régiment d'artillerie, classe 1916, mle 998 au recrutement de Carcassonne.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1914-1918 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

Au grade de commandeur.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Vergos (Camille-Léon-Paul), ancien lieutenant du 17e régiment d'artillerie, classe 1913, mle 131 au recrutement de Brest.

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Lefaurichon (Pierre-Marius), ancien caporal du 411e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 279 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 3 décembre 1953.)

Friquet (Armand-Jules), ancien lieutenant du 39e régiment d'infanterie, classe 1931, mle 935 au recrutement de Dijon.

(Pour prendre rang du 28 décembre 1953.)

Pietri (Charles-Antoine), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1902, mle 1576 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 11 février 1954.)

Cesbron (René-Jean-Henri-Léon), ancien soldat du 411e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1051 au recrutement de Fontenay-le-Comte.

(Pour prendre rang du 22 février 1954.)

Debosque (Gaston-Etienne-Joseph-Marie), ancien capitaine du 25e régiment d'artillerie, classe 1897, mle 91 au recrutement de Narbonne.

(Pour prendre rang du 4 mars 1954.)

Deleschamps dit Vodopivetz (Camille-Hippolyte-Antoine), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1917, mle 770 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Decertenne (Henri-Claude), ancien sous-lieutenant du 29e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 1214 au recrutement de Mâcon.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 12 août 1938.)

Piedbois (Louis-Isidore), ancien soldat du 96e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 3141 au recrutement de Saint-Omer.

(Pour prendre rang du 20 avril 1942.)

Pollefoort (Maurice-Joseph-Corneille), ancien soldat du 43e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 959 au recrutement de Dunkerque.

(Pour prendre rang du 13 février 1943.)

Falconnet (Edmond-Ernest), ancien soldat du 1er régiment du génie, classe 1915, mle 1938 au recrutement d'Alger.

(Pour prendre rang du 16 avril 1951.)

Bel (François-Adolphe), ancien soldat du 30e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1113 au recrutement d'Annecy.

(Pour prendre rang du 7 juillet 1951.)

Fagard (Emile-Samuel), ancien soldat du 42e régiment d'artillerie, classe 1911, mle 831 au recrutement de Laon.

(Pour prendre rang du 12 avril 1952.)

Cadiergues (Léopold), ancien soldat du 204e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 800 au recrutement de Cahors.

(Pour prendre rang du 28 avril 1952.)

Marsilj (François-Antoine-Hippolyte), ancien caporal du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 870 au recrutement d'Ajaccio.

(Pour prendre rang du 3 septembre 1952.)

Papandreou (Thémistocle), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1928, engagé volontaire 1917, mle 4045 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 13 octobre 1952.)

Quembre (Arthur-Léon), ancien soldat du 63e régiment d'artillerie de défense contre avions, classe 1897, mle 1314 au recrutement de Reims.

(Pour prendre rang du 8 décembre 1952.)

Darde (Arsène-Joseph-Alphonse), ancien caporal du 22e régiment d'infanterie coloniale, classe 1908, mle 351 au recrutement du Mans.

(Pour prendre rang du 16 décembre 1952.)

Korosogo Kone, ancien tirailleur du 93e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1916, mle 61290 au recrutement du Soudan.

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Alran (Jean-Louis), ancien soldat du 65e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 698 au recrutement de Carcassonne.

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Coudene (Auguste-Félix), ancien caporal du 23e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 135 au recrutement de Pont-Saint-Esprit.

(Pour prendre rang du 2 mars 1953.)

Coudray (Louis-Jules-François), ancien soldat du 106e régiment d'artillerie, classe 1912, mle 276 au recrutement de Vitré.

(Pour prendre rang du 5 mars 1953).

Mourdou, ancien tirailleur du 6e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1915, mle 21791 au recrutement du Niger.

(Pour prendre rang du 9 mars 1953.)

Charier (Jean-Marie), ancien soldat du 26e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 738 au recrutement de Clermont-Ferrand.

(Pour prendre rang du 9 mars 1953.)

Converset (René-Maurice-Jean-Joseph), ancien sergent-major du 41e bataillon de chasseurs à pied, classe 1906, mle 1207 au recrutement de Troyes.

(Pour prendre rang du 9 mars 1953.)

Lannes (Jean-Marie), ancien soldat du 133e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 415 au recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 9 mars 1953.)

Ledouit (Auguste-Joseph), ancien sergent du 21e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 308 au recrutement de Saint-Lô.

(Pour prendre rang du 23 mars 1953.)

Croyet (Alphonse-Auguste), ancien soldat du 141e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 362 au recrutement de Mézières.

(Pour prendre rang du 23 mars 1953.)

Gerome (Maurice-René), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 1709 au recrutement de Tours.

(Pour prendre rang du 30 mars 1953.)

Girard (Etienne-Claude), ancien caporal du 111e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1108 au recrutement de Nice.

(Pour prendre rang du 4 mai 1953.)

Aupetit (François-René), ancien soldat du 95e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1656 au recrutement de Moulins.

(Pour prendre rang du 1 mai 1953.)

Baillou (Louis-Auguste), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1913 mle 1382 au recrutement de Tours.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Pacault (Pierre-Michel-Jean), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 1618 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Touron (Louis-Emmanuel), ancien tirailleur du 61e bataillon de tirailleurs sénégalais, classe 1918, mle 117 au recrutement d'Angoulême.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

De Tremaudan (Louis), ancien aspirant du 41e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 2351 au recrutement de Rennes.

(Pour prendre rang du 22 juin 1953.)

Trochet (Jean), ancien soldat du 72e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1256 au recrutement du Blanc.

(Pour prendre rang du 29 juin 1953.)

Champagnon (Claude-Marie-Joseph), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1905, mle 1072 au recrutement de Rhône-Nord.

(Pour prendre rang du 29 juin 1953.)

Civi (Yves-Marie), ancien soldat du 130e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 511 au recrutement de Guingamp.

(Pour prendre rang du 29 juin 1953.)

Trouillet (François), ancien soldat du 79e régiment d'infanterie, classe 1898, mle 917 au recrutement de Mâcon.

(Pour prendre rang du 30 juin 1953.)

Nguyen Van Giang, ancien soldat du 3e régiment d'infanterie coloniale, classe 1916, mle 1168 au recrutement de Saïgon.

(Pour prendre rang du 11 juillet 1953.)

Coquelin (Albert-Georges), ancien soldat du 317e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 2088 au recrutement de Saint-Omer.
Dejoie (Félix-Adrien), ancien soldat du 90e régiment d'infanterie, classe 1903, mle 1781 au recrutement de Châteauroux.
Lemoine (Jean-Yves), ancien soldat du 50e régiment d'artillerie, classe 1908, mle 161 au recrutement de Saint-Brieuc.
Martin (Jean), ancien soldat du 143e régiment d'infanterie, classe 1904, mle 827 au recrutement d'Agen.
Premorvan (Jules-Mathurin-Louis), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1058 au recrutement de Saint-Brieuc.
Rotiel (Eugène-Paul), ancien soldat du 160e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1616 au recrutement de Nancy.
Ségot (Louis-François), ancien soldat du 18e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 586 au recrutement de Tarbes.

(Pour prendre rang du 24 juillet 1953.)

Jouaud (Marie-Joseph-François), ancien soldat du 2e régiment d'infanterie, classe 1902, mle 1251 au recrutement de Rennes.
Monnier (Prosper-Jean-Baptiste-Marie), ancien soldat du 67e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 289 au recrutement de Laval.

(Pour prendre rang du 3 août 1953.)

Marty (Irénée), ancien soldat du 59e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 692 au recrutement de Foix.
Masson (Gaston-Emile), ancien soldat du 172e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 1773 au recrutement de Dijon.
Peyron (Alphonse-Placide), ancien caporal du 157e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 541 au recrutement de Gap.

(Pour prendre rang du 2 septembre 1953.)

Kanionosoro, ancien soldat du 10e régiment d'infanterie coloniale, classe 1912, mle 3686 au recrutement de la Côte d'Ivoire.

(Pour prendre rang du 7 septembre 1953.)

Martin (Paul), ancien soldat du 411e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1777 au recrutement de Toulouse.
Pautrel (Joseph), ancien soldat du 75e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1128 au recrutement de Laval.
Pelle (Albert-Raymond), ancien soldat du 332e régiment d'infanterie, classe 1907, mle 210 au recrutement de Laon.
Tacha (Joseph), ancien soldat du 9e bataillon de chasseurs à cheval, classe 1906, mle 276 au recrutement de Foix.

(Pour prendre rang du 16 septembre 1953.)

Toullec (Paul), ancien soldat du 24e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1655 au recrutement de Brest.

(Pour prendre rang du 21 septembre 1953.)

Delecour (Maurice), ancien caporal du 76e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 3550 au recrutement de Lille.

(Pour prendre rang du 28 septembre 1953.)

Millard (Fernand-Clair), ancien soldat du 79e régiment d'infanterie, classe 1915, mle 296 au recrutement de Troyes.
Mouret (Henri-Jean), ancien soldat du 109e régiment d'infanterie, classe 1916, mle 879 au recrutement de Montpellier.
Recoquillay (Raymond-Henri), ancien soldat du 22le régiment d'infanterie, classe 1918, mle 361 au recrutement d'Orléans.

(Pour prendre rang du 5 octobre 1953.)

Guyard (Henri-Gaston), ancien soldat du 25e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 1341 au recrutement de Châlons-sur-Marne.
Heritier (François-Célestin), ancien soldat du 66e régiment d'infanterie, classe 19.8, mle 33 au recrutement de Gap.
Robineau (Jean-Dominique-Marcel), ancien soldat du 152e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 921 au recrutement de Cholet.

(Pour prendre rang du 17 octobre 1953.)

Gueno (Eugène-Jean-Marie), ancien soldat du 1er régiment d'infanterie coloniale, classe 1909, mle 1793 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 26 octobre 1953.)

Boissier (Louis-Marie-Victor), ancien soldat du 100e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 2123 au recrutement de Saint-Malo.
Julien (Marius-Germain), ancien sergent du 163e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 1501 au recrutement de Toulon.
Villetelle (Pierre-Michel), ancien caporal du 298e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 1242 au recrutement de Rodez.

(Pour prendre rang du 2 novembre 1953.)

Goron (Amédée-Louis-Théophile), ancien soldat du 11e régiment d'infanterie, classe 1901, mle 1907 au recrutement de Rennes.
Inglebert (Gustave-Léon-Georges), ancien soldat du 91e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 2310 au recrutement de Thionville.
Le Bail (Marcel-Louis-Emile), ancien soldat du 110e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 223 au recrutement de Vitré.
Molliet (Antoine-Marie), ancien soldat du 22e bataillon de chasseurs à pied, classe 1915, mle 1215 au recrutement d'Annecy.
Nivet (Jean-Baptiste), ancien soldat du 2e régiment de zouaves, classe 1912, mle 655 au recrutement de Saint-Brieuc.

(Pour prendre rang du 7 novembre 1953.)

Le Faucheux (Jean-Marie-Joseph), ancien soldat du 65e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 2191 au recrutement de Vannes.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1953.)

Morin (René-Raymond-Joseph), ancien soldat du 46e régiment d'infanterie, classe 1913, mle 725 au recrutement de Blois.

(Pour prendre rang du 11 janvier 1954.)

Caron (Charles), ancien soldat du 116e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 667 au recrutement de Mézières.
Desmortier (Pierre-Marie), ancien caporal du 63e régiment d'infanterie, classe 1914, mle 1228 au recrutement d'Ancenis.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1954.)

Costes (Manuel-Marius-Louis-Pierre), ancien sergent-fourrier du 21e bataillon de chasseurs alpins, classe 1916, mle 1137 au recrutement de Marseille.
Matheu (Sauveur-Joseph-Jean), ancien caporal du 80e régiment d'infanterie, classe 1911, mle 1623 au recrutement de Perpignan.

(Pour prendre rang du 30 janvier 1954.)

Bunel (Joseph-François), ancien adjudant du 21e régiment d'infanterie, classe 1910, mle 235 au recrutement du Havre.

(Pour prendre rang du 8 février 1954.)

Astruc (Jules-Jean-Baptiste), ancien soldat du 344e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 218 au recrutement de Cahors.
Beauvais (Albert-Laurent), ancien brigadier du 25e régiment de dragons, classe 1908, mle 357 au recrutement de Cholet.
Le Scolan (Jean-François), ancien maître-pointeur du 50e régiment d'artillerie, classe 1910, mle 556 au recrutement de Lorient.

(Pour prendre rang du 15 février 1954.)

Froment (Robert-Marie-Alexis), ancien soldat du 92e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 623 au recrutement d'Aurillac.

Sempe (Raymond), ancien sergent du 168e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 588 au recrutement de Bordeaux.

(Pour prendre rang du 18 février 1954.)

Bousseronde (Prosper), ancien soldat du 2e régiment d'artillerie de campagne, classe 1909, mle 85 au recrutement de Montargis.

Cormerais (Jean-Baptiste-Elie-Alfred), ancien soldat du 61e régiment d'infanterie, classe 1908, mle 1415 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 22 février 1954.)

Ajac (Marius-Paul), ancien soldat du 254e régiment d'infanterie, classe 1946, mle 209 au recrutement de Carcassonne.

Lach (Fernand-Louis-Eugène), ancien soldat du 69e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 2385 au recrutement de la Seine (6e bureau).

Genesle (Joseph), ancien sergent du 211e régiment d'infanterie, classe 1905, mle 768 au recrutement de Brive.

Goyet (François-Gaston-Julien), ancien soldat du 153e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 1551 au recrutement de la Seine (2e bureau).

Pradier (Edmée-Alphonse), ancien soldat du 11e régiment de cuirassiers, classe 1918, mle 1312 au recrutement de Nîmes.

(Pour prendre rang du 25 février 1954.)

Chassaing (Augustin-Annet), ancien soldat du 167e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 680 au recrutement de Clermont-Ferrand.

Excoffier (Joseph-Emile), ancien soldat du 7e bataillon de chasseurs à pied, classe 1917, mle 2034 au recrutement de Chambéry.

Grand (François), ancien soldat du 3e régiment de zouaves, classe 1904, mle 1619 au recrutement de Roanne.

Granger (Joannès-Marius), ancien soldat du 171e régiment d'infanterie, classe 1918, mle 578 au recrutement de Montbrison.

Javelle (Joannès), ancien soldat du 4e régiment du génie, classe 1918, mle 638 au recrutement de Montbrison.

Mesnage (René-Jean-Baptiste-Paul), ancien caporal du 133e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1575 au recrutement de Saint-Etienne.

(Pour prendre rang du 25 février 1954.)

Ramillien (Claude-Antoine), ancien soldat du 98e régiment d'infanterie, classe 1909, mle 1528 au recrutement de Roanne.

Nibert (Louis-Marie-Célestin), ancien soldat du 118e régiment d'infanterie, classe 1940, mle 2557 au recrutement de Nantes.

(Pour prendre rang du 26 février 1954.)

Courtecuisse (Léonard-Léon) ancien soldat du 29e régiment d'infanterie, classe 1944, mle 93 au recrutement de la Seine (6e bureau).

(Pour prendre rang du 6 mars 1954.)

Auguste (André), ancien brigadier du 12e régiment d'artillerie, classe 1943, mle 2 au recrutement d'Auxerre.

Panicau (René-Henri-Georges), ancien soldat du 93e régiment d'infanterie, classe 1947, mle 1862 au recrutement de la Roche-sur-Yon.

Touvy (Albert-Kaoul), ancien caporal du 21e régiment d'infanterie coloniale, classe 1943, mle 2044 au recrutement de la Seine (2e bureau).

(Pour prendre rang du 8 mars 1954.)

Cugnon de Sevricourt (Auguste-Marcel), ancien soldat du 65e bataillon de chasseurs à pied, classe 1903, mle 495 au recrutement de Reims.

(Pour prendre rang du 15 mars 1954.)

Mesnard (Marcel), ancien soldat du 4e régiment de zouaves, classe 1918, E. V. 1917, mle 1691 au recrutement de Châteauroux.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Calot (Emile), ancien soldat du 26e régiment d'infanterie, classe 1917, mle 886 au recrutement de Toul.

(Pour prendre rang du 31 mars 1954.)

Dubourdieu (Dominique), ancien soldat du 10e régiment de hussards, classe 1909, mle 1673 au recrutement de Bayonne.

Millet (Noël-Auguste), ancien soldat du 14e régiment d'infanterie, classe 1912, mle 415 au recrutement de Toulouse.

(Pour prendre rang du 9 avril 1954.)

Picard (Charles), ancien soldat du 162e régiment d'infanterie, classe 1906, mle 973 au recrutement de Bar-le-Duc.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotion et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promu ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

Au grade d'officier.

TROUPES COLONIALES

ARTILLERIE

Bordier (Emile-Louis-Marie), chef d'escadron; 31 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 18 décembre 1928.

Au grade de chevalier.

1° RESERVE

ARTILLERIE

Le Menestrel (Félicien-Jean-Joseph), lieutenant, subdivision de Lille; 27 ans de services, 6 campagnes.

2° DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

INFANTERIE

Burcez (Léon-Jules), sergent, classe 1944, recrutement de Belfort, mle 2679; 4 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Chazalnoël (François), 1re classe, classe 1902, recrutement de Tulle, mle 710; 13 ans de services, 3 campagnes. A été blessé. Titres exceptionnels.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Charbonniet (César-Louis), sergent, classe 1906, recrutement de Lille, mle 7039; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 12 février 1954.)

Putinier (Jacques-André-Lucien), ancien lieutenant du 30e bataillon de marche de tirailleurs sénégalais, classe 1946, E. V. 1945, mle L. M. 12037 au recrutement de Lyon.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 25 janvier 1951.)

Martello (Jean), ancien sergent du 5e régiment de tirailleurs marocains, classe 1935, mle 190 au recrutement de Constantine.

(Pour prendre rang du 1er juin 1953.)

Barrault (Albert-Lucien), ancien caporal-chef de la demi-brigade de parachutistes S. A. S. Extrême-Orient, classe 1943, mle 1826 au recrutement de Reims.

(Pour prendre rang du 12 juin 1953.)

Lavergne (Julien-Bernard-Albert), ancien soldat du régiment d'infanterie coloniale du Maroc, classe 1945, mle 8162 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 28 octobre 1953.)

Aziz Mokhtar ben Kaddour, ancien soldat du 5e régiment de tirailleurs nord-africains, classe 1919, E. V. 1918, mle 1073 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 21 décembre 1953.)

Bernard (Jacques-Fernand) ancien sergent du 2e bataillon de chasseurs laotiens, classe 1948 au recrutement de la Seine.

(Pour prendre rang du 22 février 1954.)

Riffiin (Guy-Robert), ancien soldat du 69e régiment d'artillerie, classe 1945, mle 2131 au recrutement d'Alger.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination et à la promotion dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, portant que les nominations et promotion du présent décret sont faites en conformation des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, sont nommés ou promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement):

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang du 4 mars 1954.)

Corporon (André-Jean), ex-lieutenant aux spahis marocains, actuellement capitaine au détachement départemental du service d'entraînement préparatoire et des réserves à Valence, classe 1934, recrutement de Valence.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 21 mai 1953.)

Peridon (Gilbert-Clément), ancien soldat au 19e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 19113 au recrutement de Valenciennes.

(Pour prendre rang du 17 octobre 1953.)

Hoy (Werner), ancien caporal du 1er régiment étranger d'infanterie, classe 1947, mle 1016 L. E. au recrutement de Marseille.

(Pour prendre rang du 30 novembre 1953.)

Herschkorn (René), ancien soldat du 1er régiment étranger, classe 1928, mle 1305 au recrutement d'Oran.

(Pour prendre rang du 10 décembre 1953.)

Coudert (Alphonse-Roger), ancien caporal du 6e régiment d'infanterie coloniale, classe 1946, mle 37058 au recrutement de Lyon.

(Pour prendre rang du 27 avril 1954.)

De Blanchaud (Xavier-Marie), ancien soldat du 1er régiment de marche de spahis marocains, classe 1948.

Par décret du Président de la République en date du 13 novembre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

INDOCHINE

Au grade d'officier.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 27 juillet 1954.)

Sindali (Barthélemy-Joseph-Toussaint), capitaine (T. C.), bataillon colonial d'artillerie divisionnaire n° 2.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1954.)

Duault (Raoul-Joseph-Louis-Pierre), lieutenant-colonel (T. C.), groupement mobile n° 7.

Ces promotions comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

RÉGULARISATIONS

(Pour prendre rang du 27 mars 1954.)

Tregner (Robert-Yves-Jean), lieutenant (T. C.), 32e bataillon de marche des tirailleurs sénégalais.

(Pour prendre rang du 7 juin 1954.)

Duval (Robert-Charles-Louis), lieutenant (T. M.), 2e bataillon de marche du 1er régiment de tirailleurs algériens.

Lecue (Alain-Pierre-Marcel-Dominique), sous-lieutenant de réserve (T. M.), 6e bataillon de parachutistes coloniaux.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1954.)

Bergot (André-René), capitaine (T. M.), 3e bataillon du 5e régiment de tirailleurs marocains.

(Pour prendre rang du 12 août 1954.)

De Blois (Roman-Louis-Joseph), lieutenant (T. M.), 1er bataillon de marche du 6e régiment de tirailleurs algériens.

(Pour prendre rang du 8 septembre 1954.)

Bastien (Paul-Nicolas), adjudant-chef (T. C.), 100e compagnie de commandement et des services.

(Pour prendre rang du 17 septembre 1954.)

Premel (Paul-Alain-Guillaume), lieutenant (T. C.), groupe d'artillerie coloniale d'Afrique occidentale française.

(Pour prendre rang du 25 septembre 1954.)

Bianconi (Jean-Pierre), lieutenant de réserve, centre administratif de l'armée de terre en Indochine.

Moreau (René-Dominique), lieutenant de réserve, administrateur de la France d'outre-mer.

Richard (Pierre-Robert), lieutenant (T. C.), centre administratif de l'armée de terre en Indochine.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Bidault des Chaumes (André-Charles-Paul), capitaine (T. M.), régiment de Corée, 2e bataillon, groupement mobile n° 100.

Combette (Jean-Louis-Joseph), capitaine (T. M.), 8e régiment de spahis algériens.

Guillon (Robert-Louis-Emile), lieutenant (T. M.), encadrement des supplétifs militaires du secteur de Phantiet.

Harmand (Simon-Arsène), capitaine (T. M.), bataillon de marche du 43e régiment d'infanterie coloniale.

Laroderie (Jean-Noël), lieutenant (T. C.), 3e bataillon d'infanterie Lao.

Le Moguen (Jean), capitaine (T. C.), bataillon de marche du 43e régiment d'infanterie coloniale.

Muller (Achille-Pierre-Emile), lieutenant (T. M.), bataillon de marche du 43e régiment d'infanterie coloniale.

Ravailler (Jacques-Marie-René-Emile), sous-lieutenant de réserve (T. M.), bataillon de marche du 22e régiment d'infanterie coloniale.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 13 novembre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine):

Est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

Piéri (Claude-Vincent-Antoine), lieutenant de vaisseau.

Sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

Biart (Michel-Jean-Louis), lieutenant de vaisseau.

Coatanéa (Alain), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Lucas (Jean-Pierre-Louis-Ignace-Marie), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Voillaume (Henri), enseigne de vaisseau de 1re classe.

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre des T. O. E. avec palme.

Par décret en date du 13 novembre 1954, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient) :

Au grade d'officier.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Cantraine (Fidèle-Lucien), capitaine.
Lamothe (Jean-Charles-Lucien), capitaine.
Liebenguth (Jean-Baptiste), capitaine.
Ruffinoni (Cyrille-Tranquille Pierre), capitaine.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 13 mars 1951.)

Lavignasse (Guy-Jacques), lieutenant.

(Pour prendre rang du 25 avril 1951.)

Tharaud (Robert-Pierre-Lucien), lieutenant de réserve.

(Pour prendre rang du 3 mai 1951.)

Labat (François-Xavier), lieutenant.

(Pour prendre rang à la date du présent décret.)

Devoucoux (Claude), commandant.
Rhenter (Roger-Charles), commandant.
Boutemy (Sylvain-Charles-Félix Léonce-Joseph), capitaine.
Bret (Maurice-François-Edmond), capitaine.
Clément (Henri-Luxembourg-André), capitaine.
Cosson (Robert-Yves-Marie), capitaine.
Faure (Pierre-Rolfert-Antoine), capitaine.
Lemieuvre (Pierre-Jules-Joseph), capitaine.
Ponfois (René-Guy), capitaine.
Quediniac (Jean-Julien-Joseph), capitaine.
Rouyer (Michel-Marie), capitaine.
Saint-Macary (Daniel-René), capitaine.
Wawrocki (Joseph), capitaine.
Chevallier (Gilbert-Pierre-Louis), lieutenant.
Collas (Georges-Louis), lieutenant.
Delozanne (Édouard-Étienne-Eugène), lieutenant de réserve.
Nari (Marius-Antoine), lieutenant.
Peneau (Jean-Fernand-Pierre-Marie), lieutenant.
Revil (Claude-Emmanuel), lieutenant.
Vieille (Barthelemy-Ariel), lieutenant.
Badosa (Camille-Marcel), adjudant-chef.
Cochois (Bernard-Félix-Julien), adjudant-chef.
Manick (Nicolas), adjudant-chef.

Ces promotions ou nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme, mais elles annulent les citations accordées pour les mêmes faits.

Les grades mentionnés sur le présent décret sont ceux détenus par les intéressés lors de l'établissement du mémoire de proposition.

Par décret en date du 13 novembre 1954, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (services exceptionnels de guerre en Extrême-Orient) :

RÉGULARISATION

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 3 juillet 1954.)

Auriol (Jacques-Jean), capitaine.
De Champeaux de la Boulaye (Denis-Marie-Jacques), lieutenant.

Ces nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur comportent l'attribution de la Croix de guerre spéciale au titre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'État aux forces armées (guerre), vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 51-1377 du 1er décembre 1951, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après :

Au grade de chevalier.

1° *RÉSERVE*

INFANTERIE

Frison (Marceau-René), lieutenant, subdivision de Lille; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Lagadec (Jean-Charles), lieutenant, état-major, division d'Alger; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Pastor (Jean-François), lieutenant, état-major, division d'Oran; 10 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Couillard (Pierre-Henri-Lucien), lieutenant, subdivision de Paris; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

TRAIN

Houzel (Jean-Henri-Georges), chef d'escadron, subdivision de Clermont-Ferrand; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

GÉNIE

Surville (Michel-Robert-Aristide), lieutenant, commandement supérieur des forces armées, Afrique équatoriale française, Cameroun; 15 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

S.Morsing (Olivier-Dominique), lieutenant, subdivision de Paris; 11 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

2° *RAYE DES CADRES*

TROUPES COLONIALES

ARTILLERIE

Kemlin (Guy-Louis-Maurice), capitaine; 9 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 13 novembre 1951, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951, le militaire n'appartenant pas à l'armée active désigné ci-après :

Au grade de chevalier.

SERVICE DE SANTÉ

Minkowski (Alexandre), médecin commandant, 1re région; 16 ans de services, 2 campagnes. A été cité. Titres exceptionnels.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Services communs.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 7 décembre 1950.)

Prevot (Léon-Edmond), ancien garde républicain de la 3e légion de marche de garde républicaine, classe 1945, mle 16001 au recrutement de Nancy.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er) relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de la guerre 1914-1918 dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement) :

Loi du 2 janvier 1932, article 1er.

GUERRE 1914-1918

Services communs.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 1er avril 1952.)

Heinimann (Alexandre), ancien gendarme de la 15e légion de gendarmerie, classe 1908, mle 1655 au recrutement de Nîmes.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées, en application de la loi du 23 mars 1928, relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le mutilé de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont le nom suit, titulaire d'une pension d'invalidité de 100 p. 100, à titre définitif, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Loi du 23 mars 1928.

THÉATRES D'OPÉRATIONS EXTÉRIEURS

Services communs.

Au grade de chevalier.

(Pour prendre rang du 11 juin 1951.)

Lemoine (André-Adolphe-Adonis), ancien garde de la 3e légion de marche de garde républicaine, classe 1912, mle 12-80-9369 du recrutement de Valenciennes.

Par décret en date du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre), vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 51-1371 du 1er décembre 1951, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

Au grade de chevalier.

1° *RESERVE*

ARME BLINDÉE ET CAVALERIE

Vray (Louis), lieutenant, subdivision de Marseille; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Fenwick (Robert-René-Noël-Emile), capitaine, état-major, subdivision de Paris; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.

CORPS DES INTERPRÈTES MILITAIRES

Sylvander (Claude), capitaine, état-major, 9e région; 21 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

SERVICE DE SANTÉ

Rousset (Jean-Marius-Aubin), médecin commandant, 8e région; 34 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

2° *RAYES DES CADRES*

INTENDANCE

Dichamp (Paul-André-Lucien), lieutenant d'administration; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

TROUPES COLONIALES

INFANTERIE

Acquatella (Charles-Vincent), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Par décret du 13 novembre 1954, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, ministre des affaires étrangères, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 14 octobre 1954 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribuée « à titre posthume » au militaire désigné ci-après:

Boissonnis (Christian-Jean), capitaine.

Cette nomination ne comporte pas l'attribution de la Croix de guerre, l'intéressé ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Décret du 13 novembre 1954 portant régularisation de nomination dans la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République, en date du 13 novembre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour compter de la date à laquelle il a été décoré par le général de corps d'armée, commandant en chef par intérim des forces terrestres, maritimes et aériennes en Indochine:

Au grade de chevalier.

(Pour compter du 3 juillet 1954.)

Gendron (Aubert-Georges-Joseph), officier de 2e classe des équipages de la flotte.

Cette nomination comporte l'attribution de la Croix de guerre des théâtres d'opérations extérieurs avec palme.

Ce décret régularise la nomination dans la Légion d'honneur effectuée par le général de corps d'armée, commandant en chef par intérim en Indochine, à la date du 3 juillet 1954.

Décrets du 13 novembre 1954 portant annulations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 13 novembre 1954, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), est annulé, en ce qui concerne M. le lieutenant de vaisseau de réserve Domergue (H.-E.), le décret du 2 septembre 1954 portant promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Ce décret fait double emploi avec le décret du 15 janvier 1953 rendu sur la proposition du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Par décret en date du 13 novembre 1954, est annulé comme faisant double emploi en ce qui concerne M. le lieutenant de Champeaux de la Boulaye (Denis-Marie-Jacques), le décret du 17 juillet 1954 portant promotions et nominations dans la Légion d'honneur.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 15 novembre 1954, il a été ouvert à titre de fonds de concours un crédit de payement d'un montant de 66.807.283 F applicable à l'article 2: « Télécommunications. — Travaux » du chapitre 55-81: « Infrastructure interalliée. — Travaux », de la section commune du budget de la défense nationale pour l'exercice 1954.

Tableau d'avancement des officiers de réserve de l'armée de l'air pour l'année 1954.

Par décision du 13 novembre 1954, sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1954 les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent:

I. — Corps des officiers de réserve de l'air.

A. — CADRE NAVIGANT

Pour le grade de colonel.

M. le lieutenant-colonel Michet de La Baume (Marie-Fernand-Henri-François-Alain), C. M. A. n° 223.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Colonnec (Edouard-Louis), B. A. O. M. 1/170.

Gravel (Jean-Paul-Léon), C. M. A. n° 221.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Laurat (Maurice), C. M. A. n° 223.

Le Bouedec (Roger-Arthur-Joseph), C. M. A. n° 222.

Geraudel (François-Jean), C. M. A. n° 222.

Veyronnet (Lucien-François), C. M. A. n° 222.

Martin (Eugène-Henri), C. M. A. n° 221.

Gambier (Lucien-Jacques), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Rey (Jean-Marie-Auguste), C. M. A. n° 222.
Bourgoin (René-Léon-Clément), C. M. A. n° 227.
Lehmuller (Roger-Louis-Léon), C. M. A. n° 221.
Petit (Henry-René), C. M. A. n° 222.
Dujarric (Gilbert-Pierre-Hégésippe-Edmond), C. M. A. n° 222.
Guerin (André-Gabriel-Claude), C. M. A. n° 224.
Charpentier (Raphael-André), B. A. 1/191.
Arnoelin (Maurice-François), C. M. A. n° 222.
Ponsolle (Raymond-Petit), C. M. A. n° 223.
Guibert (Gérard-Jean-Albert-Joseph), C. M. A. n° 221.
Chanlemps (Claude-Emile), C. M. A. n° 222.
Sancelme (Jean-Baptiste), C.M.A. n° 222.
Lambermont (Paul-Marcel), C. M. A. n° 222.
Reynaud (Georges), C. M. A. n° 222.
Maufroy (Jean-Denis), C. M. A. n° 222.
Denizot (Pierre-Albert), C. M. A n° 224.
Clement (Edouard-Jean-Marie), B. A. O. M. 1/181.
Malussière (Louis-Paul-Marie), C. M. A. n° 224.
Moreau (Jean-Jacques), C. M. A. n° 222.
Lelin (Marie-Joseph-Albert), C. M. A. n° 222.
Le Baud (Jean), C. M. A. n° 226
Lavergne (Pierre-Charles), C. M. A. n° 225.
Pinet (Marcel-Albert-Pierre), C. M. A. n° 222.
Fraissinet (Roland-Alfred-Paul), D. A. T.
Kerbrat (Alain), B. A. 1/191.
Grisanti (Eugène-Antoine), 1re R. A.
Huck (Jean-Robert), C. M. A. n° 224.
Briffe (Pierre-Jean-Louis), Air Maroc.
Guilloux (Charles-Albert), C. M. A. n° 226.
Yasoni (René-Jean), C. M. A. n° 222.
Deschepper (Jean-Jacques-Amédée-Marie-Joseph), D. A. T.
Clemencet (René-Eugène-Adrien), C. M. A. n° 222.
Bance (Serge-Henri-Eugène), 3e R. A.

B. — CADRE SÉDENTAIRE

Pour le grade de colonel.

MM. les lieutenants-colonels:

Ferigoule (Jean-Jacques-André-Georges), C. M. A. n° 222.
Michy (Louis-Eugène), C. M. A. n° 226.
Jappé (Bernard-Maurice), C. M. A. n° 224.

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Porra (Henri-Simon), C. M. A. n° 222.
Calisti (Pierre-Marie-Louis), C. M. A. n° 223.
Boris (Henry-Isay-Berton), C. M. A. n° 222.
Haon (Frédéric-Alphonse-Emmanuel), C. M. A. n° 224.
Levasseur (Lionel-Eugène-Paul-Emile), C. M. A. n° 222.
Daget (Henri-Louis), C. M. A. n° 222.
Leveque (Pierre), C. M. A. n° 223.
Berthoux (Jean-François-Raymond), C. M. A. n° 221.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Lambert (René-Charles), C. M. A n° 225.
Travers (Michel-Abel-Gaston), C. M. A. n° 223.
Gabriel (Lucien-Marie), C. M. A n° 224.
Goulut (Léon-Hippolyte-Joseph-Antoine), C. M. A. n° 221.
Berand (Maurice-Henri-Francisque), C. M. A. n° 224.
Caurat (Marcel-Marie-Joseph), C. M. A. n° 223.
Mandereau (Pierre-Marie), C. M. A. n° 224.
Douville (Jacques-Alfred-Armand), C. M. A. n° 223.
Mouton (Régis-Marie-Louis), B. A. 1/191.
Fassier (Jean), C. M. A. n° 222.
Chambon (Joseph-Julien-Louis), C. M. A. n° 228.
Aube (Robert-Marie-Maurice-Leonce), B. A. O. M. 1/170.
Castelain (Henri-Paul-Louis), C. M. A. n° 226.
Ravier (Georges-Jean), C. M. A. n° 225.
Benabenq (Robert-Louis-Joseph), C. M. A. n° 224.
Chatrieux (Roger-Edmond), C. M. A. n° 224.
Villemin (Alphonse-Eugène), C. M. A. n° 224.
Chuchu (André-Fernand), 1re R. A.
Denquin (Jean-Marc-Adrien), C. M. A. n° 222.
Plouvier (Daniel-Victor-Nicolas), C. M. A. n° 222.
Foret (Maurice-Raymond-Laurent), C. M. A. n° 221.
Lesguillier (Pierre-Alfred), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Martin (Roger-Alfred-Pierre), C. M. A. n° 221.
Besnier (Jacques-Henri), C. M. A. n° 222.
Gillet (André-Marie-Elie-René), C. M. A. n° 223.
Oger (Jean-Emile-Francis), C. M. A. n° 224.
Chevassus (Fernand-Eugène-Léon), C. M. A. n° 222.
Masuy (Michel-Jean-Eugène), C. M. A. n° 224.
Poirier (Pierre-Henri), C. M. A. n° 221.
Claude-Deshayes de Cambronne (Jean-Paul), C. M. A. n° 226.
About (André-Albert-Edmond), C. M. A. n° 226.
Brayer (Maurice-Georges), C. M. A. n° 222.
Auque (Gilbert-Marcel-Louis), C. M. A. n° 223.
Bouffartigue (Robert), C. M. A. n° 223.
Renaud (Gilles-Marie-Claude), C. M. A. n° 222.
Robin (Henri), C. M. A. n° 224.
Dupré (Pierre-Henri), C. M. A. n° 228.
Robles (François), C. M. A. n° 222.
Camille (René-Georges-Louis), C. M. A. n° 223.
Bondoux (Albert-Gaston), C. M. A. n° 224.
Vallat (Maurice-Robert), C. M. A. n° 222.
Garden (Aimé-François-Joseph), C. M. A. n° 224.
Veillas (Paul), C. M. A. n° 222.
Clabé (Jean-Marcel-Joseph), C. M. A. n° 222.
Rivals (Jean-Marie-Jules), C. M. A. n° 222.
Fouchet (Christian-Marie-Joseph), C. M. A. n° 222.
Clarysse (Raymond-Joseph), C. M. A. n° 224.
Labrasseur (Louis-Emile-Hyacinthe), C. M. A. n° 225
Duprat (Antonin-Pierre), C. M. A. n° 224.
Lavessière (André-Marie-Louis), C. M. A. n° 222.
Prache (Louis-Paul-André), C. M. A. n° 222.
Bertachon (Louis-Henri-Jules-Eugène), C. M. A. n° 222.
Ducrocq (René-Eugène-Sulpice), B. A. 1/191.
Arie (Maxime-Jules), C. M. A. n° 224.
Tourne (Robert-Maurice), C. M. A. n° 223.
Ligreau (Georges-Auguste), C. M. A. n° 225.
Dumotard (André-Henri), C. M. A. n° 221.
Froidefond (Raymond-Louis-Jean), C. M. A. n° 222.
Beaujon (Pierre-Louis), C. M. A. n° 222.

II. — **Corps des officiers de réserve des bases de l'air.**

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Bermann (André-Michel), C. M. A. n° 222.
Koelbert (Marcel-Marie-Jean), C. M. A. n° 225.
Valensi (Jacques), C. M. A. n° 224.
Baltazard (Charles-Alexandre), C. M. A. n° 223.
Pitot-Belin (Germain), C. M. A. n° 221.
Braun (Maurice), C. M. A. n° 222.
Sanson (René-Edmond), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Pauchet (Louis-Roger), C. M. A. n° 225.
Pivert (Marcel-Lucien-Abel), C. M. A. n° 222.
Mazellier (Emile-Georges), C. M. A. n° 224.
Avy (Pierre-Germain-Thérèse-Marie-Antoine), C. M. A. n° 223.
Mangin (Gustave-Louis), C. M. A. n° 222.
Schuck (Joseph-Auguste), C. M. A. n° 221.
Billoud (Jean-Baptiste-Félix-Paul), C. M. A. n° 222.
Grassion (André-René-Maurice), C. M. A. n° 224.
Vinant (Georges-Pierre-Eugène), C. M. A. n° 222.
Polard (Cyprien-Narcisse-Léon-Emilien), C. M. A. n° 222.
Jean (Fernand-Frédéric-Antoine), C. M. A. n° 224.
Grimal (Antonin-Elie-Julien), C. M. A. n° 222.
Laval (Marcel), C. M. A. n° 221.
Gérard (André-Marie-Louis), C. M. A. n° 222.
Levy (Denis-Marchand-Gérard), C. M. A. n° 222.
Charra (Maurice-Jacques), C. M. A. n° 222.

III. — **Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air.**

Pour le grade de lieutenant-colonel.

MM. les commandants:

Parent (Maurice-Eugène), C. M. A. n° 221.
Herry (André-Jean), C. M. A. n° 221.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Pelissolo (André-Etienne), C. M. A. n° 222.
Danicourt (Albert-Camille), C. M. A. n° 222.
Clément (Aubin-Jean), C. M. A. n° 221.
Garin (Achille-François), C. M. A. n° 222.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Servel de Cosmi (Pierre), C. M. A. n° 222.
Contant (Pierre-Léopold), C. M. A. n° 224.
Pannetier (Jean-Joseph), C. M. A. n° 222.
Sade (Maurice-René), C. M. A. n° 224.
Granjux (André-Paul-Léon), C. M. A. n° 222.
Leon (Pierre-Charles-Marie), C. M. A. n° 225.
Camps (Fernand-Vincent), C. M. A. n° 225.
Postis (Jean-Pierre-Paul-André), C. M. A. n° 223.
Meublat (Albert), C. M. A. n° 224.
Lejeune (Marcel-Eugène-Louis), C. M. A. n° 226.
Crie (Henri-Louis), B. A. 1/191.
Lombardi (Abel-Louis), C. M. A. n° 223.
Leclerc (René-Jules), C. M. A. n° 222.
Guyomard (François-Marie-Joseph), C. M. A. n° 223.
Carbonnier (Gaston-Alfred), C. M. A. n° 222.
Juste (Raymond-Georges), C. M. A. n° 222.
Plumail (Henri-Gaston-Jean-Baptiste), C. M. A. n° 222.

IV. — **Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.**

Pour le grade de lieutenant-colonel.

M. le commandant Dumas (Pierre-Florentin), C. M. A. n° 224.

Pour le grade de commandant.

MM. les capitaines:

Galabert (Jean), C. M. A. n° 223.
Boyard (Lucien-René-Claude), C. M. A. n° 221.

Pour le grade de capitaine.

MM. les lieutenants:

Lenes (Casimir-Régis), C. M. A. n° 222.
Dardé (Pierre-Gaston-Julien), C. M. A. n° 224.
Thomas (André-Charles-Frédéric), C. M. A. n° 222.
Plassat (Guy-Etienne), C. M. A. n° 221.
Cormier (Louis-François), C. M. A. n° 226.
Corot (Anatole), C. M. A. n° 222.
Briche (Marcel-Edouard), C. M. A. n° 222.
Julien (Jules-Emile), C. M. A. n° 221.

Les affectations mentionnées ci-dessus sont celles des intéressés au moment de l'établissement de leur proposition.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Cabinet du ministre.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret du 12 novembre 1954 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1223 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

Directeur du cabinet.

M. Zieg'er, ingénieur général de l'air.

Directeur adjoint.

M. René Thomas, préfet.

Chef de cabinet.

M. Schmit (André), ancien directeur de l'administration centrale.

Chefs adjoints.

M. Antoine, sous-préfet.
M. Labat, inspecteur au ministère de l'éducation nationale.

Conseillers techniques.

M. Charuel (Jean), sous-directeur de l'office des changes.
M. Eisenmann, ingénieur en chef des ponts et chaussées.
M. Fleck (Léon), auditeur au conseil d'Etat.
M. Halle (Etienne), capitaine de frégate de réserve.
M. Ravanel (Jean), maître des requêtes au conseil d'Etat.

Chargé de mission.

M. Charvet, administrateur en chef de la marine marchande.

Attachés.

Mme Anne Braun, M. Ribeaud.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Marie-Louise Gougeard.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à dater du 13 novembre 1954.

Fait à Paris, le 15 novembre 1954.

JACQUES CHABAN-DELMAS.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Décret n° 54-1136 du 13 novembre 1954 relatif à l'organisation du marché des corps gras fluides alimentaires.

EXPOSE DES MOTIFS

L'organisation du marché des graines oléagineuses fournissant des huiles fluides alimentaires ainsi que celui de l'huile d'olive s'inscrit dans le cadre de la politique de soutien sélective poursuivie par le Gouvernement en vue de promouvoir par priorité celles des activités agricoles les mieux adaptées aux besoins de l'ensemble de notre économie. A cet égard, un développement raisonnable de la production des oléagineux fluides est souhaitable aussi bien dans la métropole qu'outre-mer; le colza peut utilement se substituer à d'autres productions; un accroissement de nos disponibilités en graines oléagineuses de cette catégorie doit, par ailleurs, mettre fin à des importations de graines étrangères, et même, au prix d'un certain effort de productivité, fournir des produits susceptibles d'être exportés dans des conditions satisfaisantes.

Cependant, l'organisation d'un tel marché soulève des problèmes complexes du fait du caractère interchangeable, au stade de la consommation, des diverses huiles fluides alimentaires. Aussi bien les projets qui ont été élaborés constituent-ils un ensemble de mesures couvrant, sur le plan agricole, à la fois des productions métropolitaines et des productions des territoires d'outre-mer ainsi que de l'Afrique du Nord.

L'organisation d'un marché aussi vaste doit tenir compte des conditions économiques, techniques et sociales toutes différentes dans lesquelles s'effectue la production des arachides, du colza et des olives; elle doit cependant assurer aux divers producteurs de la métropole ou des territoires d'Afrique un degré comparable de sécurité dans l'écoulement des récoltes, et placer les industries de trituration, qu'elles soient installées dans l'un ou l'autre de ces territoires, dans des conditions égales de concurrence.

Les formules retenues s'écartent de toute construction arbitraire qui eût laissé à l'Etat la charge totale de concilier l'unité du marché final des huiles avec la diversité des conditions de production et risqué par la même de conduire à des développements excessifs des cultures sans souci de leur rentabilité normale. Tout en donnant aux producteurs des garanties effectives contre l'avilissement des cours, il a semblé nécessaire de laisser la production au contact du marché et de conserver à celui-ci, dans des limites raisonnables, son action traditionnelle sur l'orientation des différentes activités productrices.

C'est à ces objectifs que répondent les traits essentiels de la nouvelle organisation du marché des corps gras fluides alimentaires:

1° Une garantie de prix n'est donnée que dans la limite des consommations prévisibles au cours des prochaines années dans l'ensemble des territoires inclus dans l'organisation du marché (métropole, Tunisie, Algérie, territoires et départements d'outre-mer). Les contingents prévus, d'un total de 420.000 tonnes, laissent place à un certain développement de la production garantie, puisque la consommation actuelle évolue entre 350.000 et 400.000 tonnes, cette souplesse permet à la fois de pallier les irrégularités annuelles de production et de laisser au consommateur la possibilité de porter son choix sur la variété d'huile répondant le mieux à ses besoins.

2° La détermination des prix garantis aux producteurs est faite pour chaque catégorie de graines en fonction de ses conditions propres de culture, mais suivant une formule sans rigidité excessive et qui puisse réaliser une certaine harmonisation entre les prix de ces diverses graines, et tenir compte, d'une année à l'autre, de l'évolution de la conjoncture. En outre, le prix réel du marché peut s'écarter, dans des limites préétablies, des prix théoriques, facilitant ainsi en cours de campagne l'adaptation de l'offre et de la demande;

3° En contrepartie de cette souplesse dans la détermination des niveaux de prix, des mécanismes automatiques d'intervention doivent assurer:

Aux producteurs, en cas de récoltes excédentaires, l'écoulement de leur production à un prix minimum qui tienne compte, pour chaque catégorie de graines, de ses conditions de production;

Aux industriels un approvisionnement régulier à un prix plafond les mettant à l'abri de variations éventuelles excessives des cours et fixé en fonction de la valeur des huiles produites;

4° Le financement des opérations de stockage ou d'exportation nécessaires à assurer l'équilibre du marché est couvert essentiellement par une cotisation incluse dans le prix de campagne et supportée par tous les producteurs. Directement intéressés à une saine orientation de la production et des échanges, les producteurs pourront, au sein des organismes interprofessionnels chargés de concourir à l'organisation du marché, participer activement à sa gestion avec les utilisateurs.

Au delà des quotas, le blocage des quantités excédentaires doit éviter qu'elles ne dérèglent le marché intérieur des divers territoires; leur écoulement sera effectué au prix mondial, sans l'intervention financière de l'Etat, mais dans le cadre de programmes coordonnés de stockage ou d'exportation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'agriculture, du ministre de la France d'outre-mer, du ministre des affaires marocaines et tunisiennes, du ministre de l'industrie et du commerce et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 portant organisation d'un corps de contrôleurs d'Etat et fixant les modalités du contrôle économique et financier;

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 sur les prix;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, la poursuite et la répression des infractions à la législation économique;

Vu le décret n° 53-933 du 30 septembre 1953 relatif aux statuts, à l'organisation et au fonctionnement des organismes d'intervention économique de caractère privé;

Vu le décret n° 53-974 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles;

Vu la loi du 14 août 1954 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social;

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

TITRE Ier

Dispositions générales.

Art. 1er. — Pour les récoltes 1954 à 1959 incluse, des arrêtés fixent chaque année, dans les conditions prévues aux articles suivants, les prix des graines de colza et d'arachides, conformément aux dispositions des ordonnances n° 45-1483 et n° 45-1484 du 30 juin 1945. Ces arrêtés seront pris conjointement par les ministres contresignataires du présent décret, après avis du comité national interprofessionnel créé auprès du ministre chargé des affaires économiques en application du décret n° 53-974 du 30 septembre 1953.

Art. 2. — Chaque année, un prix de campagne est fixé, pour le colza avant le 30 juin, pour l'arachide avant le 15 novembre.

Art. 3. — Les prix prévus à l'article précédent sont fixés, pour des teneurs en huiles et des spécifications qui seront déterminées dans les arrêtés de fixation de prix, en tenant compte notamment:

a) Des conditions techniques et économiques de la production des graines oléagineuses et, en particulier:

Pour le colza, de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles et de l'indice des prix de détail en province des produits manufacturés;

Pour l'arachide, de l'indice du coût de la vie pour le producteur d'Afrique occidentale française;

b) Des perspectives des marchés de l'Union française ainsi que de la situation et des cours des marchés étrangers;

c) De la nécessité d'assurer l'harmonisation des marchés des différentes huiles fluides alimentaires.

Art. 4. — Les prix de campagne des autres graines oléagineuses fluides de l'Union française sont établis, compte tenu des rendements normaux en huile et en tourteaux ainsi que de la valeur relative de ces produits, par référence selon le cas soit au prix des graines de colza, soit à celui des graines d'arachides.

Art. 5. — Les prix visés ci-dessus s'entendent:

Pour les graines métropolitaines à la sortie des organismes stockeurs;

Pour les graines d'outre-mer, au stade caf port métropolitain;

Les producteurs métropolitains ne peuvent commercialiser leurs récoltes que par l'intermédiaire des organismes stockeurs agréés par le ministre de l'agriculture.

Art. 6. — Les prix limites des graines oléagineuses sont fixés par rapport aux prix de campagne et en même temps que ces derniers sans qu'ils puissent leur être supérieurs de plus de 5 p. 100.

Les prix d'intervention de l'organisme prévu à l'article 9 sont fixés par rapport aux prix de campagne en même temps que ces derniers sans qu'ils puissent lui être supérieurs ou inférieurs de plus de 5 p. 100.

Art. 7. — Il est créé dans les écritures du Trésor un compte spécial de commerce intitulé « Fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires ».

Ce compte retrace:

1° En recettes:

Dans des conditions qui seront précisées par décret, le solde bénéficiaire des opérations sur les oléagineux fluides alimentaires effectuées antérieurement par le groupement national d'achat des produits oléagineux;

Le montant des cotisations professionnelles prévues aux articles 8 et 14 ci-après;

Le remboursement des avances faites par ce fonds à la société prévue à l'article 9 ci-après;

Le solde créditeur des opérations effectuées par la Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires en application des conventions passées avec cette société;

Toutes ressources et produits divers affectés, le cas échéant, au soutien du marché des oléagineux fluides alimentaires.

2° En dépenses:

Les avances faites éventuellement à la Société interprofessionnelle des oléagineux fluides alimentaires par dérogation à l'article 41 de la loi n° 48-24 du 6 janvier 1948;

Le solde débiteur des opérations effectuées par la société en application des conventions passées avec elle;

Toutes dépenses mises, par arrêté interministériel, à la charge du fonds de soutien et de régularisation du marché des oléagineux fluides alimentaires, et notamment les participations de ce fonds à l'amélioration de la productivité des cultures de ces oléagineux.

Le fonds est géré par le ministre chargé des affaires économiques, assisté d'un comité de gestion, dont la composition sera fixée par arrêté interministériel et qui comprendra les représentants des ministres et des professions intéressés.

Art. 8. — Une cotisation professionnelle incluse dans le prix de campagne est prélevée sur les oléagineux fluides alimentaires faisant l'objet des dispositions du présent décret.

Elle est assise et perçue:

Pour les graines métropolitaines, sur les quantités sorties des organismes stockeurs;

Pour les graines d'outre-mer, sur les quantités de graines ou d'huile sorties des territoires producteurs, ainsi que sur les quantités d'huile sorties des usines d'outre-mer à destination de la consommation locale.

Son taux est fixé annuellement pour chacune des graines dans les mêmes conditions que le prix de campagne.

Il devra assurer l'équilibre financier du fonds, compte tenu des autres recettes, et notamment de la cotisation des producteurs d'huile d'olive prévue à l'article 14 ci-après.

Un décret fixera les modalités d'assiette et de perception de cette cotisation, qui sera recouvrée comme en matière de contributions indirectes.

Art. 9. — Une société interprofessionnelle, créée à cet effet et placée sous le contrôle technique du ministre de l'industrie et du commerce, a pour mission d'assurer, sur instructions du Gouvernement, les interventions nécessaires à la régularisation du marché.

Cet organisme:

1° Retire du marché, au prix d'intervention minimum fixé à l'article 6, notamment en vue d'opérations de report ou d'exportation, les quantités de graines qui lui seraient offertes par les organismes agréés par les ministres de tutelle;

2° Effectue directement ou fait effectuer sous son contrôle toutes les importations d'huiles fluides alimentaires ou des graines correspondantes en provenance de l'étranger;

3° Cède aux utilisateurs directs les quantités de graines demandées par eux. A cet effet, il procédera éventuellement, après appel aux détenteurs de stocks, à l'importation de graines en provenance de l'étranger. Les cessions sont effectuées à des prix fixés sur la base du prix d'intervention le plus élevé, défini à l'article 6 ci-dessus, sauf si les cours mondiaux sont plus élevés et compte tenu, pour les graines ou huiles importées, de leur rendement et de leur qualité.

Art. 10. — Les dispositions prévues aux articles 1er à 9 ci-dessus et 11 à 14 ci-dessous sont applicables dans la limite d'un contingent annuel total de 420.000 tonnes, valeur huile raffinée, réparti comme suit:

225.000 tonnes pour l'arachide;
97.500 tonnes pour le colza et les graines secondaires;
97.500 tonnes pour les huiles d'olive destinées à être consommées sous l'appellation « huile d'olive ».

A l'intérieur du contingent total, un arrêté conjoint des ministres contresignataires du présent décret déterminera s'il y a lieu, chaque année, les ajustements justifiés par le déficit de certaines récoltes.

Des mesures de blocage de la production excédentaire seront prises au delà de ces limites. L'écoulement des tonnages ainsi bloqués sera effectué sans intervention du fonds institué par l'article 7.

Les modalités d'application du présent article seront fixées par décret pris sur le rapport des ministres contresignataires du présent décret.

TITRE II

Dispositions particulières aux huiles d'olive.

Art. 11. — Pour les récoltes 1954 à 1959 incluse, un arrêté conjoint des ministres contresignataires du présent décret, pris après avis du comité national interprofessionnel visé à l'article 1er, fixe chaque année avant le 15 novembre les prix d'intervention auxquels la société interprofessionnelle prévue à l'article 9 se portera acheteur compte tenu des limites indiquées à l'article 10.

Art. 12. — Les prix prévus à l'article 11 sont fixés selon les spécifications des huiles sur la base d'une parité entre l'huile d'olive lampante de trois degrés d'acidité au stade caf Marseille, et l'huile brute d'arachide de l'Union française au même stade. Ce dernier prix sera déterminé à partir du prix minimum d'intervention prévu à l'article 6 pour les graines d'arachides.

Art. 13. — Au delà des limites fixées à l'article 10, des mesures de blocage seront prises dans chaque territoire de production.

Les stocks ainsi constitués feront l'objet d'opérations de report ou de mise en vente réalisées à l'initiative de chaque territoire, dans le cadre de décisions communes des ministres intéressés et sans intervention du fonds institué à l'article 7.

Art. 14. — Un décret pris sur le rapport des ministres contresignataires du présent décret fixera chaque année, avant le 15 novembre, les modalités d'assiette et de recouvrement des cotisations professionnelles sur les huiles d'olive.

Art. 15. — Les dispositions du présent titre ne sont pas applicables aux graines et huiles de lin.

Toute incorporation d'huile de lin dans les mélanges d'huiles fluides alimentaires est interdite.

Toute infraction aux dispositions du présent article sera constatée, poursuivie et réprimée comme en matière de pratique de prix illicite.

Art. 16. — Des arrêtés conjoints des ministres contresignataires fixeront les modalités d'application du présent décret et les adaptations nécessaires pour la prochaine récolte au cas où les organismes dont la création est prévue ne pourraient être constitués en temps opportun.

Art. 17. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Art. 18. — Le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre de l'agriculture, le ministre de la France d'outre-mer et le ministre des affaires marocaines et tunisiennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
HENRI ULVER.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de la France d'outre-mer,
ROBERT BURON.

Le ministre des affaires marocaines et tunisiennes,
CHRISTIAN FOUCHET.

Décret n° 54-1137 du 13 novembre 1954 relatif au prix de la betterave et portant diverses dispositions concernant les distilleries d'alcool de betteraves et les cultures de remplacement.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du ministre de l'agriculture et du ministre de l'intérieur;

Vu le décret n° 53-703 du 9 août 1953 relatif au régime économique de l'alcool et portant organisation d'un plan sucrier;

Vu la loi n° 54-809 du 14 août 1954 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier, d'expansion économique et de progrès social;

Le conseil d'Etat entendu,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le prix de la betterave est fixé dans les conditions ci-après pour la campagne 1955-1956:

1° Il est fait application au prix de 4.700 F la tonne de betterave à 8°5 fixé pour la campagne 1954-1955:

a) D'un coefficient moyen de majoration ou de réduction qui tiendra compte de la variation entre le 1er octobre 1954 et le 30 septembre 1955 de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles et de l'indice des prix de détail en province des produits manufacturés qui sont publiés par l'institut national de la statistique et des études économiques;

b) D'un coefficient de réduction tenant compte de l'augmentation de la productivité et fixé forfaitairement à 4 p. 100;

2° Au résultat ainsi obtenu, pourra être appliqué, dans la limite de 6 p. 100 en plus ou en moins, un correctif tenant compte notamment de la moyenne probable pour la campagne considérée des rendements et densités pouvant être obtenus dans les exploitations normalement équipées.

Art. 2. — La marge des distillateurs d'alcool de betteraves de la campagne 1954-1955 est réduite ainsi qu'il suit:

Pour la campagne 1955-1956: 5 p. 100;
Pour la campagne 1956-1957: 7 p. 100.

Art. 3. — La majoration de 3.000 F à l'hectolitre fixée par l'article 3 du décret n° 54-202 du 23 février 1954 demeure exceptionnellement applicable aux distilleries d'alcool de betteraves qui auront fait connaître au ministre de l'agriculture leur décision de fermeture définitive avant le 15 février 1955.

Cette majoration n'est pas applicable aux volumes d'alcool qui ont déjà fait l'objet d'indemnisation au titre des campagnes antérieures.

Art. 4. — Dans le cas de cessation définitive d'activité d'une distillerie, les titres prévus par l'article 12 de la loi n° 53-1314 du 31 décembre 1953 pour le règlement des indemnités visées par le décret n° 54-202 du 23 février 1954 peuvent être rendus mobilisables lorsque leur emploi aura été agréé dans des conditions qui seront fixées par décret.

Art. 5. — Les prêts prévus à l'article 13 du décret n° 53-703 du 9 août 1953 en faveur des planteurs de betteraves qui se verraient contraints d'abandonner cette culture par suite de la réduction des contingents feront l'objet de l'ouverture d'un compte dans les écritures du fonds prévu au titre III du décret n° 53-974 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles. Ces prêts seront affectés au financement des opérations d'équipement rendues nécessaires pour la mise en œuvre des cultures de remplacement.

Art. 6. — Les contingents des distilleries ayant cessé toute activité en alcool de betteraves sont annulés et viennent en déduction des quantités achetées par le service des alcools au titre du contingent global prévu par l'article 1er du décret du 9 août 1953.

Art. 7. — Les dispositions des articles 3 à 6 du présent décret sont applicables à l'Algérie.

Art. 8. — Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le ministre de l'intérieur et le ministre de l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Ouverture de crédits au budget de l'intérieur (tranche départementale et vicinale du fonds routier).

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi n° 54-1180 du 30 décembre 1954 portant création d'un fonds spécial d'investissement routier;

Vu l'article 20 de la loi n° 52-1 du 3 janvier 1952 relative au développement des crédits affectés aux dépenses d'équipement des services civils pour l'exercice 1952;

Vu l'article 17 de la loi n° 52-1402 du 30 décembre 1952 portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de janvier 1953, et autorisation provisoire de percevoir les impôts pour l'exercice 1953;

Vu l'article 20 de la loi de finances pour 1954 (n° 53-1308 du 31 décembre 1953);

Vu la loi n° 53-1320 du 31 décembre 1953 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1954;

Vu les recettes constatées au cours des exercices 1952 et 1953 au titre du fonds d'investissement routier (tranches départementale et vicinale),

Arrêtent:

Art. 1er. — Il est ouvert au ministre de l'intérieur, au titre de l'exercice 1954, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-1320 du 31 décembre 1953 et par des textes spéciaux, un crédit de 1.058 millions de francs réparti, par service et par chapitre, conformément à l'état annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Il sera fait face aux dépenses autorisées à l'article 1er ci-dessus au moyen des recettes effectivement recouvrées qui n'ont pas donné lieu à ouverture de crédits par un texte antérieur.

Art. 3. — Le directeur du budget au ministère des finances, des affaires économiques et du plan est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 novembre 1954.

Pour le ministre des finances
des affaires économiques et du plan
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

ANNEXE

Etat des crédits ouverts au budget de l'intérieur.

NUMÉROS des chapitres.	NATURE DES DÉPENSES	CRÉDITS ouverts.
		Milliers de francs.
	TITRE VIII. — DÉPENSES EFFECTUÉES SUR RESSOURCES AFFECTÉES	
	3e partie. — Transports. — Communications et télécommunications.	
83-51	Exécution du plan départemental d'amélioration du réseau routier	529.000
83-53	Exécution du plan vicinal d'amélioration du réseau routier	529.000
	Total	1.058.000

Tirage au sort de l'emprunt extérieur 4 0/0 1939.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le contrat passé le 19 décembre 1938 avec un groupe de banquiers étrangers;

Vu le décret du 12 mars 1939,

Arrête:

Art. 1er. — Le mardi 7 décembre 1954, à dix heures du matin, il sera procédé publiquement au ministère des finances, dans l'une des salles de la direction de la dette publique, au tirage au sort de 4.317 obligations de 1.000 florins, et de 2.606 obligations de 500 florins de l'emprunt extérieur 4 0/0 1939 de la République française qui, en exécution du contrat du 19 décembre 1938, doivent être remboursées le 1er février 1955.

A cet effet, les bulletins indiquant les numéros des titres à amortir seront extraits des roues destinées à cette opération.

Art. 2. — Sont nommés membres de la commission instituée en vue de procéder aux opérations de tirage au sort prescrites à l'article 1er:

Le directeur de la dette publique, ou son représentant, président;
Le directeur du Trésor, ou son représentant;
Un représentant de la caisse autonome d'amortissement;
Un représentant du service des rentes à la direction de la dette publique, qui remplira les fonctions de secrétaire.

Art. 3. — Le présent arrêté sera déposé au bureau chargé du contreseing, pour être publié au *Journal officiel* et notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 16 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Modification des arrêtés des 17, 24 avril, 31 juillet, 25 septembre et 19 octobre 1954 fixant les modalités de perception et les conditions d'application de la taxe spéciale temporaire de compensation.

Rectificatif au *Journal officiel* du 6 novembre 1954, page 10151:

Tableau II, colonne: Numéros du tarif douanier, au lieu de: « Ex 94 A et B », lire: « Ex 921 A et B »; colonne: Désignation des produits, Ex 921 A et B et Ex 922, au lieu de: « — Mesurant au kg de 27.000 à moins de 45.000 mètres », lire: « — Mesurant au kg de 27.000 à moins de 42.000 mètres ».

Tableau III, colonne: Désignation des produits, ex 1630 B, au lieu de: « — Autres que les machines ordinaires travaillant à une ou deux aiguilles et réalisant un seul point de navette », lire: « — Autres que les machines travaillant à une ou deux aiguilles et réalisant un point de navette ».

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 54-1138 du 13 novembre 1954 relatif à certaines graines oléagineuses.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance du 23 novembre 1944 portant organisation d'un corps de contrôleurs d'Etat et fixant les modalités du contrôle économique et financier;

Vu l'ordonnance n° 45-1483 du 30 juin 1945 sur les prix;

Vu l'ordonnance n° 45-1484 du 30 juin 1945 relative à la constatation, à la poursuite et la répression des infractions à la législation économique;

Vu le décret n° 53-933 du 30 septembre 1953 relatif aux statuts, à l'organisation et au fonctionnement des organismes d'intervention économique de caractère privé;

Vu le décret n° 53-974 du 30 septembre 1953 relatif à l'organisation des marchés agricoles;

Vu la loi du 14 août 1954 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre un programme d'équilibre financier d'expansion économique et de progrès social;

Vu le décret n° 54-1136 du 13 novembre 1954 relatif à l'organisation du marché des corps gras fluides alimentaires;

Le conseil d'Etat entendu,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Pour les récoltes 1955 à 1959 incluse, une prime temporaire sera versée aux producteurs de colza, lorsque le prix de marché qui doit s'établir dans les limites des prix d'intervention prévus à l'article 6 du décret n° 54-1136 relatif à l'organisation du marché des corps gras fluides alimentaires, sera inférieur:

Pour la récolte 1955, à 6.600 F le quintal nu, à la sortie des organismes stockeurs;

Pour chacune des récoltes suivantes, à cette somme de 6.600 F corrigée:

a) En hausse ou en baisse, en fonction des variations des indices suivants publiés par l'institut national de la statistique et des études économiques:

Indice des prix des produits industriels nécessaires à l'agriculture, pondéré pour 60 p. 100;

Indice des prix de détail en province des produits manufacturés, pondéré pour 40 p. 100;

b) Par un coefficient de réduction tenant compte de l'amélioration de la productivité, et fixé forfaitairement chaque année à 1 p. 100

Le calcul défini ci-dessus est applicable à des graines ayant 2 p. 100 d'impuretés, 9 p. 100 d'humidité, 43 p. 100 de teneur en huile.

Le prix de marché sera constaté par une commission de cotation dont la composition sera fixée par arrêté conjoint des ministres contresignataires du présent décret.

Art. 2. — La prime temporaire sera égale au montant total de la différence des prix visés à l'article 1er. Elle sera versée aux producteurs par l'intermédiaire des organismes stockeurs et prise en charge, jusqu'à la mise en œuvre des dispositions du titre III du décret n° 53-974 du 30 septembre 1953, par le fonds complémentaire de garantie des graines oléagineuses métropolitaines prévu à l'article 5 ci-après.

Art. 3. — Les primes temporaires des autres graines oléagineuses métropolitaines seront fixées dans les mêmes conditions que pour le colza, compte tenu des rendements en huile et en tourteaux, ainsi que de la valeur relative de ces produits.

Art. 4. — Les primes prévues aux articles 2 et 3 ne pourront porter sur un tonnage total de graines supérieur à 97.500 tonnes, valeur huile raffinée.

Art. 5. — Une cotisation additionnelle à la cotisation professionnelle créée par l'article 8 du décret n° 54-1136 du 13 novembre 1954 relatif à l'organisation du marché des corps gras fluides alimentaires, incluse dans le prix de campagne, sera perçue sur toutes les graines oléagineuses métropolitaines à la sortie des organismes stockeurs. Son taux sera fixé chaque année par arrêté conjoint des ministres de l'agriculture, des finances, des affaires économiques et du plan et de l'intérieur.

Un décret ultérieur fixera les modalités d'assiette et de perception de cette cotisation qui sera recouvrée comme en matière de contributions indirectes.

Art. 6. — Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds complémentaire de garantie des graines oléagineuses métropolitaines » géré par le ministre de l'agriculture, assisté d'un comité dont la composition sera fixée par décret pris sur le rapport du ministre de l'agriculture et du ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

Art. 7. — Le « Fonds complémentaire de garantie des graines oléagineuses métropolitaines » retrace :

1° En recettes : les cotisations additionnelles prévues à l'article 5 ci-dessus et toutes autres ressources affectées par la loi ;

2° En dépenses : les versements de primes temporaires prévues au profit des graines oléagineuses métropolitaines par le présent décret.

Art. 8. — Des arrêtés conjoints des ministres contresignataires du présent décret en fixeront les modalités d'application.

Art. 9. — Le présent décret est applicable à l'Algérie.

Art. 10. — Le ministre de l'agriculture, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 novembre 1954.

PIERRE MENDÈS-FRANCE.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Délégation de signature.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article 2 du décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature ;

Vu le décret du 19 juin 1954 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — M. René Larchevêque, directeur des affaires professionnelles et sociales, est autorisé à signer, au nom du ministre de l'agriculture, toutes ordonnances de payement, virement et délégation, les lettres d'avis et extraits d'ordonnances, les ordres de recettes, titres de perception et toutes pièces comptables concernant les dépenses de fonctionnement de l'inspection des lois sociales en agriculture.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Larchevêque, M. Henri Galle, inspecteur général des lois sociales en agriculture, est autorisé à signer, au nom du ministre de l'agriculture, les documents susindiqués.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 novembre 1954.

ROGER HOUDET.

Nomination des membres du comité permanent de la commission supérieure des prestations familiales agricoles.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 18 août 1938 instituant au ministère de l'agriculture une commission supérieure des allocations familiales agricoles, modifié par les décrets n° 46-1201 du 27 mai 1946, n° 48-1197 du 19 juillet 1948, n° 54-1 du 6 janvier 1954 et n° 54-351 du 22 mars 1954 ;

Vu la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 (titre 1er, articles 1er et 2) portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles ;

Vu l'arrêté du 10 juin 1954 portant nomination des membres de la commission supérieure des prestations familiales agricoles ;

Sur proposition de la commission supérieure des prestations familiales agricoles, en ses séances des 22 juin et 5 novembre 1954,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés membres du comité permanent de la commission supérieure des prestations familiales agricoles les membres ci-après désignés de ladite commission :

En qualité de représentant du conseil d'Etat.

M. Jolin-Lambert, conseiller d'Etat.

En qualité de représentant de la cour des comptes.

M. Philippe Le Conte, conseiller référendaire.

En qualité de représentants de la mutualité sociale agricole.

M. Genin, vice-président de la caisse de l'Isère.
M. Lefeuvre, président de la caisse de la Loire-Inférieure.
M. Ravel, vice-président de la caisse de l'Hérault.
M. Moreau, directeur général de la caisse centrale d'allocations familiales mutuelles agricoles.

En qualité de représentant des exploitants agricoles.

M. Nové-Josserand.

En qualité de représentant des salariés agricoles.

M. Neau (C. G. T.).

En qualité de représentant du ministre du travail et de la sécurité sociale.

M. Doublet, maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale.

En qualité de représentant du ministre de la santé publique et de la population.

M. Desmottes, sous-directeur de la famille à la direction générale de la population et de l'entr'aide.

En qualité de représentants du ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

Le directeur du budget ou son représentant.
M. Termens, administrateur civil à la direction générale des impôts.
M. Connois, administrateur civil à la direction de la comptabilité publique.
M. Gely, chef de service à la direction générale des prix et des enquêtes économiques.

En leur qualité de fonctionnaires du ministère de l'agriculture.

M. Larcheveque, directeur des affaires professionnelles et sociales.
M. Charrier, sous-directeur de la Mutualité agricole (ff).

Art. 2. — Sont nommés membres suppléants pour remplacer, le cas échéant, les représentants :

De la mutualité sociale agricole.

M. Bidau, vice-président de la caisse des Basses-Pyrénées.
M. Charvolin, administrateur de la caisse du Rhône.
M. Laur, vice-président de la caisse de l'Aveyron.
M. de Warren, directeur de la caisse centrale d'allocations familiales mutuelles agricoles.

Des exploitants agricoles.

M. Roussignbol.

Des salariés agricoles.

M. Van Lede (C. F. T. C.).

Du ministre du travail et de la sécurité sociale.

M. Grimaud, administrateur civil à la direction générale de la sécurité sociale.

Du ministre de la santé publique et de la population.

M. Ceccaldi, administrateur civil à la direction générale de la population et de l'entr'aide.

Du ministre des finances, des affaires économiques et du plan.

M. Malan, administrateur civil à la direction générale des impôts.
M. Pepin, administrateur civil à la direction de la comptabilité publique.
M. Rapidel, commissaire aux prix à la direction générale des prix et des enquêtes économiques.

Art. 3. — La présidence du comité permanent est assurée par M. Baurens, député du Gers, vice-président de la commission supérieure. En cas d'empêchement de M. Baurens, M. Bonjean, président du conseil central de la mutualité sociale agricole, vice-président suppléant de la commission supérieure, assurera la présidence du comité.

Art. 4. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er novembre 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 novembre 1951

JEAN RAFFARIN.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Nomination à l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique au sujet des cabinets ministériels ;

Vu le décret du 19 juin 1951 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu les arrêtés des 23 et 30 juillet 1951 portant nomination de membres de l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer,

Arrête :

Art. 1er. — M. le capitaine Antoine Guillabert, de l'infanterie coloniale, est nommé à l'état-major particulier du ministre de la France d'outre-mer en qualité d'attaché.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet à compter du 1er novembre 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 novembre 1951.

ROBERT BURON.

MINISTERE DU LOGEMENT ET DE LA RECONSTRUCTION

Cabinet du ministre.

Le ministre du logement et de la reconstruction,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels ;

Vu le décret du 12 novembre 1951 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête :

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du logement et de la reconstruction :

Directeur du cabinet.

M. Valabrègue (André), ancien conseiller à la présidence du gouvernement provisoire.

Conseillers techniques.

M. Fernique Nadau des Islets (Jean-François), ingénieur des ponts et chaussées.
M. de Lacoste-Lareymondie (Alain), maître des requêtes au conseil d'Etat.
M. Levi (Robert), ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, directeur à la Société nationale des chemins de fer français.
M. Mucherie (Louis), ingénieur en chef honoraire de la Société nationale des chemins de fer français.
M. Villers (Bernard), conseiller référendaire à la cour des comptes, secrétaire général de la caisse nationale des marchés de l'Etat.

Chef de cabinet.

M. d'Elbreil (Jacques), docteur en droit et en sciences économiques.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Caldagues (Michel), licencié en droit, diplômé de l'institut d'études politiques de Paris, chargé des relations avec le Parlement.
M. Dupré (Jean-François), diplômé d'études supérieures d'économie politique.

Chargé de missions.

M. Bonnome (Camille), chef du service de l'inspection générale du ministère du logement et de la reconstruction.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 12 novembre 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1951.

MAURICE LEMAIRE.

Délégations de signature.

Le ministre du logement et de la reconstruction,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature ;

Vu le décret du 12 novembre 1951 portant nomination de membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre du logement et de la reconstruction,

Arrête :

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Valabrègue (André), directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique, en particulier, à la signature :

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire, an VIII ;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat ;

3° Des arrêtés de nomination des agents du ministère du logement et de la reconstruction.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Valabrègue (André), directeur du cabinet, délégation permanente est donnée à M. d'Elbreil (Jacques), chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 3. — Le présent arrêté prendra effet du 12 novembre 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1951.

MAURICE LEMAIRE.

Le ministre du logement et de la reconstruction,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 47-408 du 6 mars 1947 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, modifié par les décrets n° 47-1058 du 12 juin 1947, n° 49-357 du 16 mars 1949 et n° 50-1262 du 31 octobre 1950;

Vu le décret du 12 novembre 1954 portant nomination de membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à:

M. Prothin (André), directeur général de l'aménagement du territoire;

M. Cadet (Roland), directeur des dommages de guerre;

M. Spinetta (Adrien), directeur de la construction,

à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Délégation permanente est donnée à M. Hauswirth (Jean), directeur de l'administration générale, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier:

1° Au recrutement, à l'affectation, à l'avancement, à la rémunération, à la discipline et à la cessation de fonctions des personnels de l'administration centrale et des services extérieurs;

2° A la signature de toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de toutes pièces justificatives de dépenses, de tous ordres de recettes et autres pièces comptables, ainsi que tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi du 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 vendémiaire, an VIII;

3° A l'approbation des marchés de travaux ou de fournitures, ainsi que des conventions de toute nature, dans la limite d'un montant de 10 millions de francs.

Art. 3. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hauswirth (Jean), directeur de l'administration générale, délégation est donnée à MM. Connet (Maurice), directeur adjoint, et Raynard (Emile), sous-directeur de la comptabilité, à l'effet de signer, au nom du ministre du logement et de la reconstruction, toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, tous avis d'ordonnance, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes et autres pièces comptables.

Art. 4. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 12 novembre 1954, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 novembre 1954.

MAURICE LEMAIRE.

Décret n° 54-1119 instituant des mesures destinées à faciliter le logement des fonctionnaires.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 novembre 1954: page 10762, 2e colonne, article 1er, 10e ligne, ajouter, après: « ... et de la reconstruction,... », « ... du ministre de la défense nationale et des forces armées,... ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 54-1139 du 17 novembre 1954 portant règlement d'administration publique pour la répartition entre l'Etat et les collectivités locales des dépenses d'aide sociale.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population, du ministre de l'intérieur, du ministre des finances, des affaires économiques et du plan, du secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques;

Vu le décret du 30 octobre 1935 prévoyant l'unification et la simplification des barèmes en vigueur pour l'application des lois d'assistance;

Vu le décret du 29 décembre 1936;

Vu la loi n° 53-79 du 7 février 1953, loi de finances pour l'exercice 1953 (art. 70);

Vu le décret n° 53-1186 du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance et notamment l'article 62 aux termes duquel:

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions de répartition des dépenses visées aux articles 60 et 61 et notamment le pourcentage des dépenses incombant respectivement à l'Etat, aux départements et à l'ensemble des communes de chaque département.

« Le pourcentage des dépenses qui incombent aux départements et aux communes devra être calculé de façon à ce que ces collectivités ne supportent pas, dans leur ensemble, une charge supérieure à celle qui leur aurait incombé en vertu du décret du 30 octobre 1935 modifié pour les formes d'aide auxquelles elles participaient avant la promulgation du présent décret »;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dépenses d'aide sociale sont réparties en trois groupes:

Le groupe I comprend les dépenses visées à l'article 61 du décret du 29 novembre 1953 (aide sociale à l'enfance; hygiène et prévention sanitaire).

Le groupe II comprend les dépenses visées à l'article 53 du décret précité (aide médicale aux malades mentaux et aux tuberculeux) et les dépenses visées à l'article 55 (centres d'hébergement) ainsi que les frais d'administration et de contrôle.

Le groupe III comprend les autres formes d'aide sociale.

Art. 2. — La participation de l'ensemble des collectivités locales dans chaque département est fixée de telle sorte que:

Leur taux de participation dans les dépenses du groupe II soit le double de celui du groupe I;

Leur taux de participation dans les dépenses du groupe III soit le double de celui du groupe II.

Art. 3. — Un décret portant règlement d'administration publique déterminera pour chaque département la part incombant à l'Etat et au département pour les dépenses du groupe I, et la part incombant à l'Etat, au département et à l'ensemble des communes pour les dépenses des groupes II et III, à compter du 1er janvier 1956.

Art. 4. — A titre transitoire et pour l'année 1955 seulement, les dépenses d'aide sociale résultant de l'application du décret du 29 novembre 1953 portant réforme des lois d'assistance sont réparties dans les conditions fixées par le décret du 29 décembre 1936 modifié,

L'aide médicale remplaçant l'assistance médicale gratuite;

L'aide aux personnes âgées et l'aide aux infirmes, aveugles et grands infirmes remplaçant l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables;

L'aide médicale aux malades mentaux remplaçant l'hospitalisation des aliénés indigents;

L'aide médicale aux tuberculeux remplaçant l'assistance aux tuberculeux;

L'aide sociale à l'enfance remplaçant l'assistance à l'enfance.

Art. 5. — Pour l'année 1955 seulement, les dépenses afférentes aux centres d'hébergement, à l'allocation compensatrice des augmentations de loyer, à l'aide apportée aux familles dont les soutiens indispensables effectuent leur service militaire sont inscrites au budget du département.

Ces dépenses font l'objet d'un remboursement intégral de la part de l'Etat, sous réserve, toutefois, en ce qui concerne les allocations militaires, qu'elles ne dépassent pas les dépenses de 1954 majorées de 15 p. 100.

Art. 6. — Le ministre de la santé publique et de la population, le ministre de l'intérieur, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er janvier 1955.

Fait à Paris, le 17 novembre 1954.

EDGAR FAURE.

Par le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, pour le président du conseil des ministres et par délégation:

Le ministre de la santé publique et de la population,
ANDRÉ MONTEIL.

Le ministre de l'intérieur,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
EDGAR FAURE.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Fonds de concours.

Par arrêté du 16 novembre 1954, il est ouvert au ministre de la santé publique et de la population, sur l'exercice 1954, en addition aux crédits ouverts par la loi n° 53-1325 du 31 décembre 1953 et par des textes spéciaux, un crédit de 518.518 F applicable au chapitre 34-02 « Administration centrale. — Matériel. — Travaux d'entretien » du budget de la santé publique et de la population.

Il sera pourvu à la dépense au moyen de la recette d'égal montant constatée à la ligne « Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public ».

Inspection de la santé.

Par arrêté du 3 novembre 1954, l'arrêté en date du 23 septembre 1954 portant promotion de M. le docteur Angelici, médecin inspecteur de la santé de la Côte-d'Or, au grade de médecin inspecteur principal de la santé et l'affectant dans la Creuse pour exercer les fonctions de directeur départemental de la santé, a été rapporté.

Par arrêté du 12 novembre 1954, M. le docteur Angelici, médecin inspecteur de la santé de la Côte-d'Or, a été affecté en la même qualité dans le département de Seine-et-Oise.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 18 novembre 1954.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion des projets de loi et des lettres rectificatives aux projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses des ministères pour l'exercice 1955:

Finances, affaires économiques et plan (II: Services financiers). (Nos 9289-9467-9492-9493. — M. Faggianelli, rapporteur.) (Durée prévue: une heure.)

Présidence du conseil (1re partie. — I: Services civils. — A: Services généraux). (Nos 9296-9350-9465-9482-9485. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur.) (Durée prévue: deux heures quarante minutes.)

Imprimerie nationale. (Nos 9301-9471. — M. Raymond Boisdé, rapporteur.)

Postes, télégraphes et téléphones et caisse nationale d'épargne (II Dispositions concernant la caisse nationale d'épargne). — (Nos 9307-9472. — M. Raymond Boisdé, rapporteur.)

Intérieur. (Nos 9293-9447. — M. Francis Leenhardt, rapporteur.) (Durée prévue: dix heures.)

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions budgétaires inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 18 novembre 1954.

N° 8967. — Rapport de M. Gilbert Cartier, au nom de la commission de l'intérieur, sur le projet de loi portant relèvement des pensions d'invalidité allouées aux sapeurs-pompiers communaux volontaires.

N° 9311. — Proposition de loi de M. Godin relative à la réparation des préjudices de carrière subis de 1940 à 1944 par certains agents et ouvriers des services concédés (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 9381. — Proposition de loi de M. Marcel Noël tendant à améliorer la sécurité de la circulation routière en réglementant les vitesses autorisées, en interdisant les surcharges et en exigeant des moyens de freinage plus efficaces pour les véhicules de transport routiers, marchandises et voyageurs (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 9383. — Proposition de résolution de M. Charles Benoist tendant à inviter le Gouvernement à étendre les dispositions de la loi du 6 septembre 1947 sur l'organisation du travail de manutention dans les ports aux territoires d'outre-mer (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 9384. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à réparer l'injustice qui frappe les invalides de guerre bénéficiaires d'un taux d'invalidité de 10 à 80 p. 100 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 9391. — Avis de M. Schaff, au nom de la commission des moyens de communication, sur la proposition de loi tendant à accorder la gratuité du voyage par chemin de fer ou autobus à tous les militaires accomplissant leur service actif, pour toute permission au-dessus de quarante-huit heures et pour une distance de plus de 100 km aller et retour.

N° 9398. — Proposition de loi de M. Guislain tendant à modifier l'article 8 de la loi du 6 août 1948 établissant le statut définitif des déportés et internés de la Résistance (renvoyée à la commission des pensions).

N° 9404. — Proposition de loi de M. Ducos tendant à reculer la limite d'âge des officiers de la gendarmerie nationale (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 9406. — Proposition de résolution de M. Mora tendant à inviter le Gouvernement à créer un « village de poliomyélitiques » en remplacement du centre actuellement existant (renvoyée à la commission de la famille).

N° 9439. — Proposition de loi de M. Romani, sénateur, tendant à rétablir la subvention cinquantenaire revalorisée, accordée au département de la Corse par la loi du 8 juillet 1912 (renvoyée à la commission des finances).

N° 9447 (1). — Rapport de M. Francis Leenhardt, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de l'intérieur pour l'exercice 1955.

N° 9461. — Projet de loi modifiant l'article 420 du code pénal (renvoyé à la commission de la justice).

N° 9468. — Projet de loi portant modification de l'article L. 94 du code des pensions d'invalidité des victimes de la guerre (renvoyé à la commission des pensions).

N° 9478. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi concernant les annonces judiciaires et légales (renvoyé à la commission de la justice).

N° 9482 (1) (2). — 2e Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil pour l'exercice 1955 (renvoyée à la commission des finances).

N° 9485 (1) (2). — Rapport supplémentaire de M. Le Roy Ladurie, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de la présidence du conseil pour l'exercice 1955 (1re partie. — I: Services civils. — A: Services généraux).

N° 9492 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan pour l'exercice 1955 (II: Services financiers) (renvoyée à la commission des finances).

N° 9493 (1). — Rapport supplémentaire de M. Faggianelli, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et la lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des finances, des affaires économiques et du plan pour l'exercice 1955 (II: Services financiers).

N° 9494 (1). — Lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1955 (III: Service français en Sarre) (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.
(2) Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les députés le 17 novembre 1954.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

(80 membres au lieu de 81.)

Supprimer le nom de M. Bouret.

Nomination de membres de commission.

Ont été désignés par la commission des affaires étrangères pour faire partie de la commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les Etats associés d'Indochine:

1° M. Isorni, en qualité de membre titulaire, pour remplacer M. Moustier (de);

2° M. Paternal, en qualité de membre suppléant, pour remplacer M. Isorni.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Anthonioz, Babet (Raphaël), Blachette, Caliot (Olivier), Castera, Catrice, Charret, Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Evrard, Gaubert, Gazier, Georges (Maurice), Hugues (André) (Seine), Levacher, Mabrut, Penoy, Prache, Ramonet, Sauer, Villeneuve (de).

Excusés. — Mme Poinso-Chapuis, M. Catoire.

Suppléant — M. Thamier (de M. Marcel Noël).

Assistait en outre à la séance. — M. Schaff, rapporteur pour avis de la commission des moyens de communication et du tourisme.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Bardoux (Jacques), Billotte, Bouhey (Jean), Cachin (Marcel), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Daladier (Edouard), Delbez, Faure (Maurice) (Lot), Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Genton, Isorni, Kriegel-Valrimont, Laurens (Camille) (Cantal), Le Bail, Lebon, Lecanuet, Mayer (René) (Constantine), Menthon (de), Mondon, Naegelen (Marcel), Noël (Léon) (Yonne), Palewski (Gaston) (Seine), Paternot, Pleven, Rosenblatt, Schuman (Robert) (Moselle).

Excusés. — MM. Aumeran, Daniel Mayer, Verdier.

Suppléants. — MM. Patinaud (de M. Billoux), Marcel Noël (de M. Bonte), Pronteau (de M. de Chambrun), Devinat (de M. Delbos), Dufour (de M. Giovoni), Bichet (de M. Schneiter).

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Baudry d'Asson (de), Billat, Boscary-Monsservin, Boutdedes, Bricout, Cavelier, Bellaune, Delcœuf, Florand, Fourvel, Godvan, Guitton (Antoine) (Vendée), Mme Laissac, MM. Lalle, Lambert (Lucien), Laurens (Robert) (Aveyron), Loustau, Lucas, Mouchet, Paul (Gabriel), Pelleray, Rincent, Rochet (Waldeck), Rousselot, Saint-Cyr, Sesmaisons (de), Thomas (Alexandre) (Côtes-du-Nord), Tremouilhe.

Excusé. — M. Charpentier.

Suppléants. — MM. Deshors (de M. Vassor), Méhaignerie (de M. Ihuel), Seynat (de M. Kauffmann).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Baurens, Benoit (Alcide) (Marne), Castera, Coste-Floret (Paul), Delbez, Delcos, Dellaune, Fabre, Fouques-Duparc, Gau, Guiguen, Jean (Léon) (Hérault), Mme Laissac, MM. Lalle, Mercier (Michel) (Loir-et-Cher), Paternot, Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Seynat, Sourbet, Toublanc, Tourné.

Excusés. — M. Guichard, Guille, Souquès, Verneuil.

Suppléants. — MM. Florand (de M. Gourdon), Robert Laurens (de M. Plantevin).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Abelin, Auban (Achille), Bayrou, Billat, Bruyneel, Capdeville, Commentry, Deboudt (Lucien), Devemy, Ducos, Fredet (Maurice), Joinville (Alfred Malleret), Letourneau, Manceau (Robert) (Sarthe), Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Métayer, Monsabert (de), Montalat, Montel (Pierre) (Rhône), Triboulet.

Excusés. — MM. Arnal, Jean-Paul David, Gilliot, Kuehn, Legaret, Max Lejeune, Cadi (Abd-el-Kader), de Pierrebourg.

Suppléants. — MM. Penoy (de M. de Chevigné), de Villeneuve (de M. Lous aunau-Lacau).

Commission de l'éducation nationale.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Bèche (Emile), Binot, Boutavant, Cartier (Marcel) (Drôme), Deixonne, Delachenal, Deshors, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Faraud, Gau, Guérard, Lacombe, Laurens (Robert) (Aveyron), Mme Lempereur, MM. Léotard (de), Méhaignerie, Montgolfier (de), Prélot, Rincent, Schmittlein, Signor, Thamier, Viatte.

Suppléants. — MM. Debœuf (de M. de Baudry d'Asson), Pinvidic (de M. Bourgeois), Guiguen (de M. Cogniot), Fourvel (de M. Giovoni), Gabelle (de M. Gosset), Joubert (de M. Kir), Moisan (de M. Maga), Gautier (de Mlle Marzin), Gabriel Paul (de M. Pierrard), Pelleray (de M. Priou), Thiriet (de M. Raingeard), Paul Coste-Floret (de M. Zodi Ikhia).

Commission de la famille, de la population et de la santé publique.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Barrot, Cayeux (Jean), Charret, Chassaing, Coirre, Dubois, Mme François, MM. Fredet (Maurice), Guislain, Lacaze (Henri), Mme Lempereur, MM. Mazuez (Pierre-Fernand), Montgolfier (de), Mora, Priou, Regaudie, Mme Roca, M. Sauer.

Excusés. — MM. Barbier, Béné, Savale.

Commission des finances.

Première séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Bénard (François), Briot, Brusset (Max), Courant (Pierre), Dagain, Darou, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Dorey, Faggianelli, Ferri, Gabelle, Gaillard, Gardey (Abel), Jacquet (Marc), Jean-Moreau (Yonne), Lamps, Leenhardt (Francis), Liantey, Marcellin, Massot (Marcel), Mazier, Morice, Pineau, Reynaud (Paul), Tinguy (de), Tourtaud.

Suppléants. — MM. Bénault (de M. Frédéric-Dupont), Abelin (de M. Simonnet), Guiguen (de M. Duclos), Corniglion-Molinier (de M. Boscary-Monsservin).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Bendjelloul, Benoist (Charles), Ben Tounès, Blachette, Bricout, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delmotte, Fonlupt-Esperaber, Genton, Lenormand (André), Ou Rabah (Abdelmadjid), Provo, Quinson, Rabier, Ribère (Marcel) (Alger), Salvre (de), Schaff, Solinhac, Mme Sportisse, M. Wagner.

Suppléants. — MM. Cadi (de Abd-el-Kader), Levindrey (de M. Nenon), Mabrut (de M. Burroux), Eugène Montel (de M. Véry), Vals (de M. Eugène Thomas), Paternot (de M. Pantaloni).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Benhabmed (Mostefa), Bourgeois, Defos du Rau, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Félice (de), Fourcade (Jacques), Gaultier, Gravoille, Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Halbout, Isorni, Lacaze (Henri), Lefranc, Malon, Mignot, Montillot, Moro-Giafferri (de), Rolland.

Excusé. — M. Henri-Louis Grimaud.

Suppléants. — MM. Sion (de M. Briffod), Schmittlein (de M. Carlini), Crouzier (de M. Chamant), Gabriel-Paul (de M. Chernier), Brusset (de M. Dassault), Rabier (de M. Depreux), Mamba Sano (de M. Douala), Billat (de M. Girard), Montalat (de M. Gourdon), Fouques-Duparc (de M. Haumesser), Sibué (de M. Minjoz), Guislain (de M. Ninine), Flandin (de M. Jean-Paul Palewski), Roucaute (de Mme Rabaté), Paternot (de M. Salliard du Rivault), Wagner (de M. Silvandre).

Assistait, en outre, à la séance. — M. Valle, rapporteur de la commission de l'intérieur.

Commission des moyens de communication et du tourisme.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Authonioz, Auban (Achille), Barthélemy, Benoit (Alcide), Bichet (Robert), Bemussois, Dufour, Faraud, Flandin (Jean-Michel), Fouques-Duparc, Fouyet, Gracia (de), Le Cozannet, Le Sénéchal, Levindrey, Midol, Morève, Nigay, Noël (Marcel) (Aube), Penoy, Perrin, Peytel, Regaudie, Sibué, Souquès (Pierre), Sourbet.

Excusés. — MM. Couston, Louis Martel, Schaff, Médecin.

Suppléant. — M. Rabier (de M. Briffod).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Bichet (Robert), Bouvier O'Cottereau, Catoire, Chabenat, Chupin, Couston (Paul), Coutant (Robert), Deixonne, Desgranges, Deloraf, Mme Duvernois, MM. Goudoux, Krieger (Alfred), Lacombe, Lapie (Pierre-Olivier), Mailez, Manceau (Bernard) (Maine-et-Loire), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Pebellier (Eugène), Peytel, Roucaute (Gabriel), Sauvage, Sion.

Excusés. — MM. Bénard, Furaud, Sibué, de Pierrebourg.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents. — MM. Binot, Chabenat, Coudray, Couinaud, Degoutte, Febvay, Garet (Pierre), Gaubert, Gernez, Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Le Coutaller, Lenormand (André), Levindrey, Midol, Nisse, Notebart, Rousselot, Thiriet.

Excusés. — MM. Colin (Yves), Secrétain, Siefridt.

Suppléant. — M. Dixmier (de M. Lefèvre [Ardennes]).

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 18 novembre 1954, à dix heures et à quinze heures (local de la commission des finances) :

A dix heures.

I. — Projet de loi (n° 9255) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses des services juridiques et techniques de la presse, rattachés au ministère de la justice pour l'exercice 1955. — M. Le Roy Ladurie, rapporteur.

II. — Exposé de M. Christian Pineau, sur la mission effectuée en Indochine par la sous-commission de défense nationale.

III. — Projet de loi (n° 9298) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la santé publique et de la population pour l'exercice 1955. — M. Marcel David, rapporteur.

A quinze heures.

IV. — Election d'un secrétaire, en remplacement de M. Conombo, nommé secrétaire d'Etat.

V. — Suite des affaires inscrites le matin.

La commission de la justice et de législation se réunira le jeudi 18 novembre 1954, à seize heures trente (local de la commission n° 250) :

Demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 9380) de M. Couinaud tendant à modifier le régime de l'allocation compensatrice des augmentations de loyers instituée par l'article 71 de la loi du 24 mai 1951.

Annulation de convocation.

La réunion de la commission de l'intérieur, prévue pour le jeudi 18 novembre 1954, à neuf heures quarante-cinq, est annulée.

Réunions de commissions du jeudi 18 novembre 1954.

Commission des affaires économiques, à dix heures. — Local n° 263.

Commission de l'agriculture, à neuf heures trente. — Local n° 262.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures. — Local de la commission.

Commission de la justice et de législation, à seize heures trente. — Local n° 250.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à dix heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à dix heures. — Local n° 266.

Commission de la presse, à onze heures. — Local n° 230.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission de coordination pour les affaires d'Indochine, à quinze heures. — Local n° 249.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises nationalisées et des sociétés d'économie mixte, à quinze heures. — Local du 5e bureau.

Avis de concours pour l'emploi d'administrateur des services de l'Assemblée nationale.

Le concours pour le recrutement d'administrateurs des services de l'Assemblée nationale, qui a fait l'objet d'une insertion au *Journal officiel* des 7, 10, 12 août, 1er septembre, 1er, 13, 15 octobre et 3 novembre 1954, est reporté aux 3, 4 *et* 6 *décembre* 1954.

Les dossiers complets de candidature devront parvenir au secrétariat général de la questure, *avant le* 26 *novembre* 1954.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 18 novembre 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier: 1° la convention entre les Etats parties au traité de l'Atlantique-Nord sur le statut de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord, des représentants nationaux et du personnel international, signée à Ottawa le 20 septembre 1951; 2° le protocole sur le statut des quartiers généraux militaires internationaux créés en vertu du traité de l'Atlantique-Nord, signé à Paris le 28 août 1952; 3° l'accord entre le Gouvernement de la République française et le commandant suprême allié en Europe sur les conditions particulières d'installation et de fonctionnement en territoire métropolitain du quartier général suprême des forces alliées en Europe et des quartiers généraux qui leur sont subordonnés, signé à Paris le 5 novembre 1953. (Nos 493 et 612, année 1954. — M. Marius Moutet, rapporteur de la commission des affaires étrangères.)

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les articles 2 et 16 de la loi n° 49-956 du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse. (Nos 408 et 616, année 1954. — M. Georges Maurice, rapporteur de la commission de la presse, de la radio et du cinéma.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Jacques Debû-Bridel demande à M. le ministre de l'intérieur quelles mesures il compte prendre pour assurer l'unification ou, à défaut, la cohésion des divers services de police, afin d'éviter le renouvellement d'incidents tels que ceux qui viennent de défrayer la chronique, à l'occasion d'une récente affaire d'espionnage.

Documents mis en distribution le jeudi 18 novembre 1954.

N° 600. — Proposition de résolution de M. Plazanet demandant la modification de l'article 2 du décret instituant un fonds national pour le développement des adductions d'eau dans les communes rurales.

N° 601. — Proposition de loi de M. Romani tendant à rétablir la subvention cinquantenaire au département de la Corse.

N° 603. — Proposition de résolution de M. de Montullé relative à l'attribution de la Croix de guerre.

N° 612 (1). — Rapport de M. Marius Moutet sur le projet de loi autorisant la ratification de la convention sur le statut de l'organisation du traité de l'Atlantique-Nord.

N° 614. — Projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la justice.

N° 616 (1). — Rapport de M. Georges Maurice sur le projet de loi tendant à modifier les articles 2 et 16 de la loi sur les publications destinées à la jeunesse.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 17 novembre 1954.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

(22 membres au lieu de 23.)

Supprimer le nom de M. Léo Hamon.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Philippe d'Argenlieu, Bouquerel, Clerc, Henri Cordier, Durieux, Enjalbert, Fousson, Franceschi, Julien Gautier, Hoeffel, Marcel Lemaire, Méric, Naveau, François Patenôtre, de Raincourt, de Villoutreys.

Suppléants. — M. Martial Brousse, Mme Marie-Hélène Cardot.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Coudé du Foresto.

Excusés. — MM. Bardon-Damarzid, Jacques Gadoin, Pauly, Rochereau.

Commission des affaires étrangères.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Philippe d'Argenlieu, Blatarana, Chaintron, Chazette, Colonna, Michel Debré, Lelant, Léonetti, Marius Moutet, Georges Pernot, Pinton, Marcel Plaisant, Gabriel Puaux, Réveillaud, Mme Jacqueline Thome-Patenôtre, M. Michel Yver.

Suppléants. — MM. Le Gros, Léo Hamon, Malécot, Wach.

Excusés. — MM. Carcassonne, le général Petit, Ernest Pezet.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Louis (André), Georges Boulanger, Darmanthé, Claudius Delorme, Driant, Dulin, Durieux, Hoeffel, Le Bot, Marcel Lemaire, Monsarrat, Naveau, Pascaud, Primet, de Raincourt, Restat, Gabriel Tellier.

Excusés. — MM. de Bardonnèche, Jean Durand, Jules Pinsard, de Pontbriand.

Suppléants. — MM. Jaouen, Milh, Perdereau, Perrot, Migeon.

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Alric, Henri Barré, Julien Brunhes, Chochoy, Clerc, Yves Estève, Giacomoni, de Lachomette, Maroselli, Jacques Masteau, de Montullé, Rotinat, Marcel Rupied.

Suppléants. — MM. Jaouen, Le Digabel, Legros.

Excusés. — MM. Borgeaud, de Maupeou, général Petit, Voyant.

Commission des finances.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Alric, Armengaud, Pierre Boudet, Bousch, André Bouteny, Chapalain, Clavier, Coudé du Foresto, Courrière, Jacques Debû-Bridel, Gaspard, Albert Lamarque, Emilien Lieutaud, Liot, Litaise, Jean Maroger, Jacques Masteau, de Montalembert, Pauly, Pellenc, Rogier, Alex Roubert, Sailer, Schiaffer, Maurice Walker.

Suppléants. — MM. Delrieu, Maroselli, Primet.

Assistaient, en outre, à la séance. — MM. Chochoy (au titre de la commission de la reconstruction), Lamousse (au titre de la commission de l'éducation nationale).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Blatarana, Robert Chevalier, Léon David, Delalande, Jean Geoffroy, Giacomoni, Jozeau-Marigné, Marcilhacy, Marcel Molle, Namy, Péridier, Georges Pernot, Rabouin, Edgar Tailhades, Vauthier.

Excusés. — MM. Beauvais, Jean Bolvin-Champeaux, Carcassonne, Gaston Charlet, de La Gontrie, Georges Maire.

Suppléants. — MM. Georges Maurice, Rupied, Yvon.

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Bozzi, Champeix, Michel Debré, Paul-Emile Descomps, Franck-Chante, de Montalembert, Schwartz.

Excusés. — MM. Assailit, Georges Maire.

Assistait, en outre, à la séance. — M. Armengaud.

Commission de coordination pour l'examen des problèmes intéressant les affaires d'Indochine.

Séance du mercredi 17 *novembre* 1954.

Présents. — MM. Bousch, Brizard, Clerc, Coupigny, Durand-Réville, Fousson, Maroselli, Pinton, Romani.

Suppléants. — MM. Boudet, Enjalbert, Léo Hamon, Maroger, de Montullé.

Excusés. — MM. Bernard Chochoy, Michel Debré, de Maupeou, Michelet, Motais de Narbonne.

Sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte.

La sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte a nommé :

Président : M. Litaise, en remplacement de M. Pellenc, démissionnaire.

Convocation de commission.

La commission de la France d'outre-mer se réunira le lundi 22 novembre 1954, à quinze heures (local n° 215) :

Discussion du rapport de M. Henri Lafleur sur le projet de loi (n° 598, année 1954), relatif aux institutions territoriales et régionales du Togo sous tutelle française.

Questions diverses.

Réunions de commissions du jeudi 18 novembre 1954.

Commission des boissons, à dix heures trente. — Local n° 124.

Commission de l'intérieur, à dix heures. — Local n° 221.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

Commission des pensions, à dix heures trente. — Local n° 217.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures. — Local n° 201.

Commission de la production industrielle, à dix heures trente. — Local n° 274.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

ANNÉE 1954

Ordre du jour du jeudi 18 novembre 1954.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1955. (Nos 328 et 356, année 1954. — M. Cazelles, rapporteur. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Jacobson, rapporteur.)

2. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955. (Nos 329 et 357, année 1954. — M. Chiarasini, rapporteur.)

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 18 novembre 1954.

N° 315 (1). — Proposition de M. Pierre Cornet au nom de l'intercommission chargée d'étudier les raisons, les conditions et les effets de la dévaluation de la piastre indochinoise, tendant à inviter le Haut Conseil de l'Union française à prendre toutes mesures relatives à l'atténuation de certaines taxes de compensation de change imposées par le gouvernement vietnamien aux importateurs français d'Indochine (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 328 (1). — Proposition de M. Fontanet tendant à demander au Gouvernement que l'Assemblée de l'Union française soit saisie pour avis des articles des traités issus des accords de Londres et de Paris intéressant l'Union française (renvoyée à la commission des relations extérieures).

N° 353. — Proposition de M. Benamor tendant à inviter le Gouvernement à créer, dans chacune des chambres de la cour de cassation, un poste de conseiller réservé à la magistrature de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales).

N° 354. — Proposition de M. Le Beux-Kéris tendant à demander au Gouvernement d'instituer certaines primes et indemnités en faveur du personnel du cadre général des officiers ingénieurs des eaux et forêts d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires financières).

N° 356 (1). — Rapport par M. Cazelles, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 328, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 9291) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses civiles du ministère de la France d'outre-mer pour l'exercice 1955.

N° 357 (1). — Rapport par M. Chiarasini, au nom de la commission des affaires financières, sur la demande d'avis (n° 329, année 1954) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur le projet de loi (A. N. 9257) relatif au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère des relations avec les Etats associés pour l'exercice 1955.

N° 383 (année 1953). — Proposition de résolution de M. Borrey invitant l'Assemblée nationale à voter une loi portant réorganisation des services de la santé publique dans les territoires d'outre-mer et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer (renvoyée à la commission des affaires sociales).

NOTA. — (1) Ces documents ont été mis à la disposition de Mmes et MM. les conseillers de l'Union française le 16 novembre 1954.

Affaires financières.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents: MM. Antonini, Barbé, Cazelles, Chiarasini, Cornet, de Gouyon, Léger, Reverbori, Schleiter (Gabriel), Ya Doumbia. *Suppléants:* M. Antonini de M. Rencurel, M. Barbé de M. Egreland, M. Cazelles de M. Bernier, M. Chiarasini de M. Rogier, M. Cornet de M. Gay, M. Léger de M. Péretti.

Défense de l'Union française.

Séance du mercredi 17 novembre 1954

Présents: MM. Max André, Castex, Fontanet, Frey, Georget, de Gouyon, Heline, Legentilhomme (général), Lévy (Roger), Mme Emilienne Moreau, MM. Moullec (contre-amiral), Raphael-Leygues, Schneider. *Suppléants:* M. Theetten de M. Jean-Bertrand Aidin, M. Frey de M. Fleury, M. Georget de M. Laurent-Eynac, M. Roger Lévy de M. Marguerite.

Excusé: M. Jean Guiter.

Législation, justice, affaires administratives et domaniales.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents: MM. Boisdon, Alfred Bour, Cornet, Diallo, Habib Deloncle, Jumillon, Mlle Lafon, MM. Nguyen Huy Lai, Perier, Pialoux, Ribeyre. *Suppléants:* M. Rosenfeld de M. Chekkal Daho, M. Theetten de M. Dorange.

Plan, équipement et communications.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents: MM. Alduy, Castex, Dède, Deroux, Fillon, Jacobson, Jumillon, Nguyen Duy Thanh, Nguyen Van Ty. *Suppléants:* M. Alduy, de M. Bernier; M. Castex, de M. Charlier; M. Cazelles, de M. Charles-Cros; M. Dède, de M. Rogué; M. Deroux, de M. Guillabert; M. Fillon, de M. Fleury; M. Jacobson, de M. Iba Zizen; M. Jumillon, de M. Duval.

Excusés: MM. Ahmed Abdallah, Charles, Lhuillier, Marquet, Roy.

Politique générale.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents: MM. André (Max), Chastenet, Chiarasini, Coquart, Focart, Laurin, Lechani, Pialoux, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. André (Max), de M. Lefaucheux; M. Chiarasini, de M. Delmas; M. Coquart, de M. Charles-Cros; M. Focart, de M. Kaouza; M. Lechani, de M. Duval; M. Pialoux, de M. Michaiet; M. Alduy, de M. Soppo Priso.

Excusé: M. Charles-Cros.

Relations extérieures.

Séance du mercredi 17 novembre 1954.

Présents: MM. Berthaud (Pierre-Louis); Bidet (André); Coquart, Dardelle, Fontanet, Gorse, Héline, Levy (Roger); Nguyen Van Ty, Odru, Oudard, Rosenfeld, Schneider, Vignes. *Suppléants:* M. Roger Lévy, de M. Ba Amadou; M. Pierre-Louis Berthaud, de M. Benon; M. Dardelle, de M. Ceran-Jerusalemy; M. Schneider, de M. Delmuech; M. Oudard, de M. Guy; M. de Gouyon, de M. Hamroun; M. Nguyen Van Ty, de M. Nguyen Khac Su; M. Héline, de M. Omer Sarraut; M. Coquart, de M. Soppo Priso.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux porteurs d'obligations 4 p. 100 1939.
(Emprunt émis aux Pays-Bas et en Suisse.)

Le mardi 7 décembre 1954, à dix heures, il sera procédé publiquement, au ministère des finances, des affaires économiques et du plan, dans l'une des salles de la direction de la dette publique, au tirage au sort de:

4.317 obligations de 1.000 florins.
2.606 obligations de 500 florins.

Ces valeurs désignées par le sort seront remboursées à partir du 1er février 1955 et cesseront de porter intérêt à compter de ce jour.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

(Application des dispositions de l'article 28 du code des douanes.)

Décisions d'assimilation et de classement des marchandises.

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION ET CLASSEMENT TARIFAIRE
2981	Activateur permettant l'écoulement du ciment de la cuve dans les tuyauteries de transport jusqu'au lieu d'utilisation par la pression de l'air comprimé injecté au moyen d'une collerette en caoutchouc percée de trous. L'appareil comprend en outre deux vérins pneumatiques, des indicateurs de niveau et un tableau de commande.	Autres machines et appareils thermiques, hydrauliques et pneumatiques, non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1351 B.
2982	Appareils: — D'aspiration pneumatique pour métiers à filer.....	Voir: Installations d'aspiration pneumatique.
2983	Appareils: — A rendre automatiques les métiers à tisser.....	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, autres. — N° 1625 A.
2984	Appareil automatique pour la fabrication des tuiles, découpant, formant et moulant la pâte.	Machines et appareils à former, à mouler, à agglomérer, à couler, à briqueter les combustibles solides, les pâtes céramiques, etc. — N° 1575.
2985	Appareils à réduire en pâte les déchets de papier ou de carton additionnés d'eau.	Machines et appareils pour la fabrication de la pâte à papier. — N° 1641.
2986	Appareils pour refroidissement avec trempe à l'air du clinker produit par les fours rotatifs à ciment, y compris un ventilateur, un appareillage de contrôle de la température et les moteurs.	Machines et appareils pour la fabrication du ciment, de la chaux et du plâtre, leurs parties et pièces détachées. — N° 1577.
2987	Appareil de séchage par pulvérisation pouvant être utilisé indifféremment dans les industries alimentaire, chimique, pharmaceutique.	Régime des machines et appareils pour l'industrie entraînant la taxation la plus élevée.
2988	Appareils de signalisation sonore pour bateaux (sifflets, sirènes et analogues), fonctionnant à l'air comprimé ou à la vapeur à l'aide d'un dispositif de déclenchement mécanique ou électrique faisant partie intégrante des appareils. Le cas échéant, le dispositif de commande électrique à distance, automatique ou non, ne faisant pas partie intégrante de l'appareil sonore proprement dit est à soumettre à son régime propre.	Instruments et appareils musicaux non dénommés ni compris ailleurs, autres. — N° 1917 D. Appareils de télé-commande, etc., autres. — N° 1728 G.
2989	Ardoises naturelles: — Non polies, mais découpées ou rognées, de forme carrée ou rectangulaire: — — D'une épaisseur supérieure à 6 mm..... — — D'une épaisseur égale ou inférieure à 6 mm: — — — Manifestement destinées à la couverture des toits.... — — — Autres, non dénommées ni comprises ailleurs.....	Ardoises travaillées, dalles et tables. — N° 1181 A. Ardoises travaillées, ardoises pour toitures. — N° 1181 B. Ardoises travaillées, autres ouvrages en ardoises. — N° 1181 C.
2990	Banc de charge pour lampes constitué par un meuble à étagères en bois supportant des connexions électriques qui constituent la partie la plus importante de l'installation.	Appareils de branchement et de connexion, autres appareils. — N° 1716 C.
2991	« Robinoir Gazeur » dans lequel les fils textiles traversent un brûleur à gaz qui fait disparaître leurs duvets.	Machines et appareils pour opérations complémentaires de filature, machines à bobiner les fils. — N° 1621 A sur l'ensemble.
2992	Boulons à expansion.....	Articles de boulonnerie et de visserie avec filetage à métaux. — N° 1434.
2993	Broyeurs à boulets pour matières minérales, avec table d'alimentation faisant corps avec l'appareil à l'aide d'une série d'engrenages.	Machines et appareils de concassage, de broyage et de pulvérisation simples, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1569.
2994	Cadres de lames pour métiers à tisser en bois et fer.....	Accessoires et pièces détachées pour métiers à tisser, lames, lisses et harnais. — N° 1626 A.
2995	Cadres de lisses, présentés isolément ou montés ou non avec leurs lisses.	Accessoires et pièces détachées pour métiers à tisser, lames, lisses et harnais. — N° 1626 A.
2996	Calculateur pour la vérification et la rectification des courbes de voies ferrées.	Autres appareils et instruments de mesure, de vérification et de calibrage, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1851.
2997	Chevalets automatiques porte-en-souples de métiers à tisser.....	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, autres. — N° 1625 A.
2998	Chevilles: — En bois: — — Pour cartes de ratières Jacquard.....	Accessoires et pièces détachées pour métiers à tisser, autres, pour métiers à tisser. — N° 1626 A.

NUMEROS de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION ET CLASSEMENT TARIFAIRE
2999	Clé de serrage avec indicateur de couple permettant de parfaire un serrage jusqu'à ce que soit atteinte la résistance déterminée à l'avance, les divers éléments constitutifs (outil et indicateur de résistance) étant inséparables.	Autres appareils et instruments de mesure, de vérification et de calibrage, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1851 sur l'ensemble.
3000	Colonnes de commande de propulseur comportant un volant de direction et des leviers de vitesse.	Appareils pour la commande individuelle des machines. — N° 1682.
3001	Composition utilisée pour empêcher le collage de l'acier sur les briques réfractaires de revêtement des masselottes et constituée par un mélange de graphite, de sable, d'argile colloïdale et de dextrine.	Autres préparations chimiques, non dénommées ni comprises ailleurs, autres. — N° 690.
3002	Cuiseur-refroidisseur d'amidon pour l'apprêt des tissus de coton ou de rayonne, constitué par un cuiseur composé de trois cylindres relié par courroie à un moteur électrique enfermé dans la partie inférieure de la machine, un système de refroidissement à ammoniaque et une pompe électrique indépendante de la machine.	Autres machines et appareils pour les industries chimiques. — N° 1610 sur l'ensemble, à l'exception de la pompe à déclarer à son régime propre: moto-pompes à liquides, électro-pompes. — N° 1536 A.
3003	Déchets d'istles-tampico provenant du peignage de cette fibre et ne pouvant être utilisés que comme matières premières de rembourrage.	Matières végétales de rembourrage, autres. — N° 132 C.
3004	Découpeuse universelle constituant une machine à découper les matériaux en feuilles (cartons, cuirs, caoutchouc, contreplaqué, isorel et autres agglomérés).	Machines-outils pour le travail du bois, des matières plastiques, de l'ébonite et des autres matières dures, autres. — N° 1645 H.
3005	Dispositifs d'assemblage pour coussins de sièges et de matelas, constitués par des fils d'acier travaillés en plusieurs points de leur longueur, devant être utilisés en l'état au crochetage des ressorts entre eux.	Ouvrages en fer ou en acier, non dénommés ni compris ailleurs, ouvrages en fil, autres. — N° 1515 B.
3006	Dispositifs à meuler diamantés, dont la partie abrasive est constituée d'égrisé de diamant inséré dans des fentes pratiquées sur le pourtour du disque métallique servant de support.	Meules et articles similaires, meules à scier, en abrasifs agglomérés, naturels. — N° 675 C.
3007	Disques en aluminium, plats ou bombés, perforés ou non, obtenus par découpage, entre poinçon et matrice, de planches en aluminium.	Tôles, planches, feuilles et bandes en aluminium, à surface brute autres. — N° 1349.
3008	Engin pour construction de routes monté sur chenilles et permettant de répandre, de donner par vibrations et de lisser des matériaux enrobés dans un liant tel que le bitume, la commande des parties travaillantes et la translation sont assurées par un même moteur.	Matériel de travail et de manutention automobile, sur roues ou sur chenilles. — N° 1800.
3009	Frettes en fer pour canettes de métiers à tisser.....	Accessoires et pièces détachées pour métiers à tisser, autres, pour métiers à tisser. — N° 1626 A.
3010	Installations d'aspiration pneumatique pour métiers à filer (antimoirage, aspiration des mèches cassées, etc.). Eventuellement, la partie de l'installation (canal central, coudes de raccordement, tubes d'aspiration) importée montée sur les métiers doit être considérée comme partie intégrante de ces derniers.	Métiers à filer et à retordre, leurs parties et pièces détachées, accessoires. — N° 1620 D. Eventuellement, la partie de l'installation (canal central, coudes de raccordement, tubes d'aspiration) importée montée sur les métiers doit être considérée comme partie intégrante de ces derniers.
3011	Isolateurs en matières de toute sorte, présentant un dispositif annexe faisant corps avec l'isolateur et destiné au logement d'un appareil de coupure.	Des isolateurs. — N° 1721 sur l'ensemble.
3012	Machine armeuse à feuillards d'acier pour câbles électriques et téléphoniques, non hydraulique, destinée à disposer sur les dits câbles, une armature constituée par des couches successives d'enduit bitumeux, de rubans de papier, de guipage de jute et de feuillards en acier.	Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation de métal, autres machines non dénommées ni comprises ailleurs à former et à déformer. — N° 1612 A.
3013	Machines: — A fabriquer: — — Les anneaux de tubes Northrop et similaires, destinés aux filatures et tissages, pliant et cambrant le fil d'acier.	Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation du métal, machines à plier, à cambrer le fil et autres machines pour le travail des métaux en fils. — N° 1612 E.
3014	Machines: — A fabriquer: — — Les comprimés: — — — Pouvant être utilisées indifféremment dans les industries alimentaire, chimique et dans celle des matières plastiques.	Machines et appareils pour l'industrie entraînant la taxation la plus élevée.
3015	Machines: — A fabriquer: — — Les comprimés: — — — Pouvant être utilisées indifféremment dans les industries alimentaire, chimique, pharmaceutique.	Machines et appareils pour l'industrie entraînant la taxation la plus élevée.
3016	Machines: — A fabriquer: — — Les comprimés pharmaceutiques, chimiques, etc. par pression fonctionnant à la main avec filière et poinçon et d'un poids net total de 50 kg ou moins.	Outillage mécanique à main de métiers, autres articles. — N° 1538 G.

NUMÉROS de décision.	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION ET CLASSEMENT TARIFAIRE
3017	Machines: — A fabriquer: — — Les guirlandes pour arbres de Noël, analogues aux « chenilles » par torsion de deux fils textiles entre lesquels s'insèrent les lamelles de clinquant.	Métiers à passementerie. — N° 1624 B.
3018	Machines: — A fabriquer: — — Les tubes « Bergmann » et similaires: — — — Machines à former le tube en carton et machines à lisser le tube imprégné. — — — Machines à armer les tubes..... — — — Moteurs électriques ne faisant pas partie intégrante de l'appareil. — — — Courroies de transmission autres qu'en métal..... — — — Outillage ne pouvant fonctionner simultanément sur les machines.	Machines pour le travail du papier et du carton, autres. — N° 1614 B. Machines-outils non hydrauliques travaillant par déformation de métal, autres non dénommées ni comprises ailleurs, à former ou déformer. — N° 1642 A. Moteurs électriques, autres, sans réducteur ni multiplicateur, ni variateur de vitesse. — N° 1709 B. Régime propre. Outils, selon l'espèce ou autres outils pour machines et outillages à main non dénommés ni compris ailleurs, en acier.
3019	Machines: — A lacer et nouer les cartons Jacquard.....	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, autres. — N° 1625 A.
3020	Machines: — A monter les plombs Jacquard, à pédale fonctionnant au pied: — — Appareils dans lesquels la manœuvre de la pédale provoque le déclenchement d'un moteur (mécanique ou autre). — — Autres (sans moteur) pesant moins de 50 kg.....	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser,... autres. — N° 1625 A. Outillage mécanique à main de métiers, autres articles. — N° 1638 G.
3021	Machines: — A nettoyer: — — Les cannettes du fil restant lorsqu'elles sont retirées du métier à tisser.	Appareils et machines accessoires de métiers à tisser, autres. — N° 1625 A.
3022	Masques: — Antipoussières: — — Comprenant un cône en aluminium et une partie en caoutchouc moulé qui constitue le masque proprement dit, un tuyau en caoutchouc branché sur la conduite d'air comprimé, un cylindre en fer contenant une matière filtrante, un tube en caoutchouc léger reliant le masque au détendeur adapté au tuyau d'arrivée d'air et une ceinture de cuir destinée à supporter ce tuyau.	Appareils de réanimation. — N° 1891. — Sur l'ensemble, avec déclaration facultative de la ceinture aux « articles de ceinturonnerie en cuir, ceinture ». — N° 753 A.
3023	Mélangeuse utilisée dans la savonnerie, la chocolaterie, la biscuiterie et les produits chimiques, constituée par une cuve à l'intérieur de laquelle se trouve un axe muni de palettes, mû par un système d'engrenage et une poulie commandée par un moteur électrique indépendant de la machine.	Machines et appareils pour l'industrie entraînant la taxation la plus élevée. — Le moteur indépendant et les courroies sont à déclarer à leur régime propre.
3024	Mototreuil pour viticulture.....	Treuils, autres de labourage. — N° 1556 C.
3025	Niveleuses à moteur unique, de travail et de déplacement, dont la vitesse est inférieure à 10 km à l'heure, comportant une lame orientable à la commande et pouvant recevoir des équipements supplémentaires tels que: balais, chasse-neige, angle dozer. Le cas échéant, les équipements supplémentaires suivraient leur régime propre.	Matériel de travail et de manutention automobile sur roues ou sur chenilles, non dénommé ci-dessus. — N° 1809.
3026	Objectifs pour spectographes.....	Objectifs pour les appareils ou instruments de photographie. — N° 1856 A.
3027	Organes de chasse (bras, sabres, etc.) en bois pour métiers à tisser.	Accessoires et pièces détachées pour métiers à tisser, autres, pour métiers à tisser. — N° 1626 A.
3028	Outillage: — D'horlogerie, comprenant un coffret, contenant un assortiment d'outils et d'accessoires utilisés pour le chassage et le sertissage des pièces d'horlogerie: — — Potence à chasser, y compris son levier, une broche, une douille de réduction, une enclume et un autre outil au choix. — — Autres outils et accessoires complémentaires: — — — Pousoirs, outils à resserrer les trous, outils de partage-ment d'ancre en acier. — — — Enclumes, outils à redresser, étaux et chiens d'étaux. — — — Broches et leurs pièces..... — — — Alésoirs entièrement en acier..... — — — Jauges composées d'une plaquette rectangulaire portant un certain nombre de jauges rubis chassées avec numérotation. — — — Pierres à affûter circulaires, serties sur plateau de métal,	Outillage mécanique à main de métiers, autres articles. — N° 1638 G. Autres outils pour outillages à main, en acier. — N° 1656. Outils de métiers, outils spéciaux d'horlogerie. — N° 1136 A. Accessoires, parties et pièces détachées de machines-outils, accessoires porte-pièces et porte-outils, autres. — N° 1646 A. Alésoirs dont la partie travaillante est en acier. — N° 1650. Jauges ne comportant pas une lecture directe. — N° 1851. Pierres à affûter à la main. — N° 674.

NUMÉROS de décision.	DESIGNATION DES MARCHANDISES	ASSIMILATION ET CLASSEMENT TARIFAIRE
3028 (*suite*)	Outillage (*suite*) : — — Socles en bakélite sur lesquels sont disposés les divers jeux d'outils. — — Coffret en bois : — — — Ganté et garni intérieurement..... — — — Ganté mais non garni intérieurement..... — — — Non ganté	Objets moulés en matières thermodurcissables. — N° 706. Articles de gainerie, non dénommés ni compris ailleurs (écrins). — N° 752. Articles de gainerie, non dénommés ni compris ailleurs (autres articles). — N° 752. Ouvrages de petite ébénisterie, coffrets. — N° 798 A.
	Dans un but de simplification, l'ensemble, présenté en coffret, peut être déclaré au régime des outils de métiers, outils spéciaux d'horlogerie. — N° 1736 A.	
3029	Outils à main, à deux ou à plusieurs fonctions, et composés d'éléments inséparables.	Régime sur l'ensemble de la partie correspondant à la fonction entraînant la taxation la plus élevée.
3030	Outils : — Universels à main servant à fixer les vis et attaches par l'intermédiaire d'une cartouche contenant une charge explosive et d'un tenon en acier qui sert de projectile : — — Outil proprement dit..... — — Cartouches, vis et attaches spéciales à ses appareils.....	 Armes de commerce, non dénommées ni comprises ailleurs. — N° 1963. Munitions de commerce, cartouches. — N°s 1946 A ou B, selon le cas.
3031	Pelles à godet unique, circulant sur rails, utilisées pour ramasser la terre et les minéraux et les transporter sur wagons à l'aide d'un dispositif roulant.	Matériel d'extraction, d'excavation et de préparation du sol, pelles mécaniques, excavateurs, chargeuses. — N° 1568 A.
3032	Peignures d'istles-tampico, ne pouvant être utilisées que comme matière première de rembourrage.	Matières végétales de rembourrage, autres. — N° 132 C.
3033	Pinces à mesurer la dureté des métaux comportant un poinçon, une enclume et un cadran de lecture.	Machines pour essais de métaux, machines pour essais de dureté à la pointe de diamant ou à la bille. — N° 1861 A.
3034	Piqueuse au fil textile automatique, pour la couture des cahiers d'écoliers.	Machines pour le travail du papier et du carton, machines et appareils pour le brochage et la reliure. — N° 1611 A.
3035	Pistolets pour la fixation des pointes, clous, etc. dans les matériaux durs (bétons, métaux, etc.) fonctionnant au moyen de cartouches d'explosifs.	Armes de commerce, non dénommées ni comprises ailleurs. — N° 1913.
3036	Plaques : — Filtrantes : — — Constituées par un cadre tubulaire percé d'ouverture sur lequel est placé un grillage en acier inoxydable servant de support à deux toiles filtrantes également en acier inoxydable.	 Filtres-presses, non dénommés ni compris ailleurs. — N° 1573.
3037	Plombs de pointe (pointes d'acier plantées dans un socle d'étain) pour métier à tulle.	Accessoires et pièces détachées pour métiers à tulle, autres. — N° 1626 B.
3038	Poudre constituée par un mélange de chlorure de baryum et de zirconium utilisée avec un appareil d'allumage par étincelle de ferro-cérium pour la photographie dans l'obscurité.	Artifices pour divertissements et signalisation lumineuse, autres. — N° 658 B.
3039	Presses d'ecriques horizontales du type continu, destinées à la fabrication des balles de coton, composées d'un petit élévateur pour alimenter la presse et d'un bras automatique faisant office de bélier.	Presses non dénommées ni comprises ailleurs, autres. — N° 1571 B.
3040	Produit de préservation des graines de semence contre les corbeaux présentant les caractères d'une préparation à base d'anthraquinone sur support minéral.	Préparations anti-parasitaires et similaires, non dénommées ni comprises ailleurs. — N° 683 A ou B.
3041	Produits sidérurgiques de section pleine uniquement laminés à chaud et présentés en couronnes enroulées à chaud : — De section ronde ou carrée dont le diamètre ou le côté n'excède pas 13 mm. — De toutes autres sections ne répondant pas à la définition des feuillards et des profilés précisées aux notes 1 (m) et 1 (r) du chapitre 75 et dont le poids au mètre linéaire n'excède pas 1.330 kg.	 Fil machine. — N° 73-10 A. I. et positions correspondantes du n° 73-15. Fil machine. — N° 73-10 A. 1 et positions correspondantes au n° 73-15.
3042	Propulseurs de nageur constitué par une coque en bois et un moteur ne pouvant servir d'embarcation.	Engins sportifs avec mouvement. — N° 2000.
3043	Sirènes pour bateaux.....	Voir appareils de signalisation sonore pour bateaux.
3044	Vêtements dits « Gabardines » : — Imperméables et constitués soit par des tissus enduits en toutes proportions, soit par des tissus imprégnés à 3 p. 100 ou plus. — Autres	Vêtements de dessus, vêtements imperméables en tissus enduits ou imprégnés. — N°s 1071 A ou 1072 A. Vêtements de dessus, autres. — N°s 1071 G ou 1072 G.
3045	« Vitrex » et similaires, toiles métalliques en acier galvanisé dont les interstices sont bouchés par une pellicule mince de matière plastique et présentant au toucher le relief du métal.	Toiles et tissus en fils métalliques, en rouleaux ou en panneaux, en fils de fer ou d'acier, zingués. — N° 1115.

Cessent d'être applicables les dispositions des décisions d'assimilations et de classement ci-après:

N° 2528, publiée au *Journal officiel* du 14 août 1952: Activateur Robinson...

N° 2399, publiée au *Journal officiel* du 14 août 1952: Albums à images pour enfants constitués essentiellement par l'assemblage d'images découpées imprimées sur papier ou carton.

N° 995, publiée au *Journal officiel* du 24 août 1950: Appareils à rendre automatique les métiers à tisser.

N° 1304, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Appareil Clipper...

N° 1634, publiée au *Journal officiel* du 2 février 1951: Appareils pneumatiques antimariage...

N° 1050, du 1er avril 1949, publiée au *Journal officiel* du 17 janvier 1950: Appareils pneumatiques d'aspiration de fibres et déchets de machines à filer.

N° 1300, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Appareil dit « Pulper »...

N° 821, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: Appareil dit « Quenching Cooler ».

N° 1954, publiée au *Journal officiel* du 17 janvier 1950: Appareils de séchage par pulvérisation pour la fabrication du lait en poudre.

N° 2121, publiée au *Journal officiel* du 14 août 1952: Appareils de signalisation sonore pour bateaux (sifflets et sirènes « Typhon »...).

N° 2833, publiée au *Journal officiel* du 10 février 1951: Ardoises...

N° 825, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: Bakern Cream...

N° 3025, publiée au *Journal officiel* du 17 janvier 1950: Bancs de charge pour lampes Edison...

N° 2063, publiée au *Journal officiel* du 17 octobre 1951: « Bobinoir Gazeur... ».

N° 1326, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Boulons à expansion Rawl...

N° 659, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: Broyeurs à boulets « Allis Chalmers... ».

N° 1035, publiée au *Journal officiel* du 24 août 1950: Cadres de lames pour métiers à tisser.

N° 1466, du 7 avril 1949, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Cadres de lisses...

N° 1716, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Calandres-gaufreuses pour le gaufrage des imitations du cuir...

N° 3099, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Calculateur « Matissa »...

N° 803, publiée au *Journal officiel* du 14 avril 1950: Cames.

N° 1288, du 19 avril 1949, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Cames à crémaillère...

N° 1340, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Cames pour moteurs.

N° 1940, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Cartes de coloris en papier ou carton.

N° 441, du 10 février 1949, publiée au *Journal officiel* du 10 mai 1949: Chariots porte en souples...

N° 1351, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Chevalets automatiques porte en souples de métiers à tisser.

N° 2574, du 28 juillet 1949, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Chevilles en bois pour cartes de ratières Jacquard.

N° 2365, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Colonne de commande de propulseur Voith Schneider.

N° 2445, publiée au *Journal officiel* du 14 août 1952: Composition dite « Redi Mix »...

N° 2686, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Cuiseur-refroidisseur d'amidon.

N° 974, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Découpeur automatique, système Frey.

N° 762, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: Découpeuse universelle Tobey.

N° 1246, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Dispositif d'assemblage Krimps.

N° 1887, publiée au *Journal officiel* du 29 avril 1951: Dispositifs d'étirage pour machines textiles comportant des rouleaux...

N° 1199, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Disques à meuler diamantés Rimlock.

N° 2090, publiée au *Journal officiel* du 17 octobre 1951: Disques en aluminium obtenus par le découpage de planches d'aluminium...

N° 1062, publiée au *Journal officiel* du 22 septembre 1950: Engins dits « Finisher Barber Greene... ».

N° 1760, du 27 mai 1949, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier 1950: Enregistreurs pour pyromètre.

N° 1413, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Frettes en fer pour canettes de métiers à tisser.

N° 2675, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950: « Inotron Static Eliminator »...

N° 1131, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950: Installation d'aspiration pneumatique des déchets...

N° 718, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: Lubrificateurs-graisseurs « Jumper »...

N° 1460, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Machine à fabriquer les comprimés pouvant être utilisée indifféremment dans les industries alimentaires...

N° 1461, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Machine à fabriquer les comprimés pouvant être utilisée indifféremment dans les industries pharmaceutiques...

N° 2798, du 17 août 1949, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950: Machines à fabriquer les comprimés pharmaceutiques, chimiques, etc., par pression...

N° 2136, publiée au *Journal officiel* du 17 octobre 1951: Machines à fabriquer les guirlandes pour arbres de Noël...

N° 229, publiée au *Journal officiel* du 10 mai 1949: Machines à fabriquer les tubes « bergmann »...

N° 876, publiée au *Journal officiel* du 14 avril 1950: Machines à fileter les culots de lampes électriques...

N° 2487, publiée au *Journal officiel* du 14 août 1952: Machines à guiper au fil textile...

N° 2003, publiée au *Journal officiel* du 20 février 1953: Machines à lacer et nouer les cartons Jacquard.

N° 3026, du 14 septembre 1949, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950: Machines à monter les plombs Jacquard.

N° 2762, du 12 août 1949, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950; rectificatif au *Journal officiel* du 25 avril 1951 n° 2923: Machines à nettoyer les canettes du fil restant lorsqu'elles sont vidées du métier.

N° 1180, publiée au *Journal officiel* du 28 septembre 1950: Marteaux-éclairs fonctionnant au moyen de cartouches d'explosifs, destinés à enfoncer d'un seul coup des pointes, clous, etc., dans des matériaux durs.

N° 636, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: Masques antipoussières « Coda ».

N° 891, publiée au *Journal officiel* du 14 avril 1950: Mélangeur Anni Blitz...

N° 2012, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950: Mélangeuse utilisée dans la savonnerie...

N° 1190, publiée au *Journal officiel* du 28 septembre 1950: « Morkit » (anticorbeaux)...

N° 1350, publiée au *Journal officiel* du 22 février 1950: Moto-treuil « Plumett »...

N° 249, du 26 janvier 1949, publiée au *Journal officiel* du 10 mai 1949: Navettes de rechange importées avec le métier auquel elles sont destinées.

N° 1499, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Nivleuses « Huber Maintener »...

N° 2459, publiée au *Journal officiel* du 17 octobre 1951: Organes de chasse en bois pour métiers à tisser.

N° 575, publiée au *Journal officiel* du 10 mai 1949: Outillage d'horlogerie « Seitz »...

N° 2772, publiée au *Journal officiel* du 5 mars 1950: Outils universels à main « Ramset »...

N° 982, publiée au *Journal officiel* du 14 mars 1950: Palans pneumatiques « Marton »...

N° 1506, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Pelles « Conway »...

N° 1515, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Pinces « Webster »...

N° 910, publiée au *Journal officiel* du 5 mars 1950: Piqueuse au fil textile « Martini »...

N° 3173, du 30 septembre 1949, publiée au *Journal officiel* du 5 mars 1950: Pistolets à tampons pour fixations dans le béton...

N° 1519, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Plaques filtrantes « Niagara »...

N° 1522, publiée au *Journal officiel* du 3 décembre 1950: Plombs de pointe pour métier à tulle.

N° 928, publiée au *Journal officiel* du 14 avril 1950: Poudre « Senthelin »...

N° 835, publiée au *Journal officiel* du 27 novembre 1949: Presses électriques horizontales « Bijoli ».

N° 1747, publiée au *Journal officiel* du 2 février 1951: Propulseurs de nageur « Moto-crawl »...

N° 2765, publiée au *Journal officiel* du 5 mars 1950: Propulseurs « Voith Schneider »...

N° 2516, publiée au *Journal officiel* du 14 août 1952: « Redi Mix »...

Nos 2234 et 2666, publiées au *Journal officiel* des 10 avril 1952 et 20 février 1953: « Rollex ».

N° 2801, du 17 août 1949, publiée au *Journal officiel* du 5 mars 1950: Roues dentées de renvideurs.

N° 2522, publiée au *Journal officiel* du 14 août 1952: Sirènes « Typhon »...

N° 2631, publiée au *Journal officiel* du 20 février 1953: Tampico...

N° 1267, publiée au *Journal officiel* du 28 septembre 1950: Tête-guipeurs, etc.

N° 548, du 15 février 1949, publiée au *Journal officiel* du 10 mai 1949: Vêtements dits « Gabardines » en tissus non enduits...

Les décisions ci-dessus qui auraient pour effet de soumettre les marchandises qu'elles visent à un droit plus élevé que celui résultant de décisions d'assimilation ou de classement publiées antérieurement au *Journal officiel* donneront lieu à l'application de la clause transitoire dans les conditions et sous les réserves prévues au paragraphe 1er de l'article 25 du code des douanes s'il est justifié que les marchandises ont été expédiées directement à destination du territoire douanier avant la publication du présent avis au *Journal officiel*.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la quarante-troisième tranche de la loterie nationale 1954 a eu lieu à Paris (Palais de Chaillot), le 17 novembre 1954, à vingt heures trente.

Les billets dont le numéro se termine par:

6	gagnent	**2.000 F.**
4	—	**2.000 F.**
57	—	**3.000 F.**
02	—	**3.000 F.**
27	—	**3.000 F.**
63	—	**3.000 F.**
70	—	**3.000 F.**
69	—	**4.000 F.**
27	—	**5.000 F.**
15	—	**7.000 F.**
138	—	**10.000 F.**
271	—	**10.000 F.**
160	—	**12.000 F.**
734	—	**12.000 F.**
798	—	**15.000 F.**
878	—	**25.000 F.**
9.962	—	**30.000 F.**
6.359	—	**30.000 F.**
6.566	—	**30.000 F.**
2.966	—	**40.000 F.**
6.957	—	**40.000 F.**
3.592	—	**40.000 F.**
3.022	—	**50.000 F.**
5.893	—	**80.000 F.**
8.158	—	**150.000 F.**

Les billets portant le numéro:

34.633	gagnent	**200.000 F.**
25.714	—	**200.000 F.**
38.493	—	**200.000 F.**
38.063	—	**200.000 F.**
65.067	—	**200.000 F.**
61.142	—	**200.000 F.**
50.903	—	**200.000 F.**
72.653	—	**200.000 F.**
16.080	—	**200.000 F.**
87.060	—	**200.000 F.**
36.678	—	**250.000 F.**
21.410	—	**250.000 F.**
06.100	—	**400.000 F.**
31.817	—	**400.000 F.**
89.553	—	**600.000 F.**
14.568	—	**1.000.000 F.**
44.804	—	**1.000.000 F.**
60.982	—	**1.000.000 F.**
85.687	—	**1.000.000 F.**
32.119	—	**1.000.000 F.**
27.161	—	**1.000.000 F.**
20.147	—	**1.000.000 F.**

Les billets portant le numéro:

33.713 gagne **10.000.000** F dans le groupe **2**
et **1.000.000** F dans les quatre autres groupes.

18.710 gagne **25.000.000** F dans le groupe **4**
et **2.500.000** F dans les quatre autres groupes.

Le prochain tirage aura lieu le 24 novembre 1954, à Montargis (Loiret).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan et ministère de l'agriculture.

Avis aux importateurs d'endives originaires et en provenance de Belgique.

a) *Tranche mensuelle de décembre 1954.*

Les importateurs sont informés qu'un contingent de 3.500 tonnes d'endives originaires et en provenance de Belgique est ouvert à l'importation pour le mois de décembre 1954, à la cadence de 1.750 tonnes du 1er au 15 décembre 1954 inclus, et de 1.750 tonnes du 16 au 31 décembre 1954 inclus, par tous les postes de douane ouverts à l'importation des légumes frais.

Les importations seront réalisées sous le couvert de certificats d'importation conformément aux dispositions du titre IV et selon la procédure définie au titre III, section II, du chapitre 1er de l'avis isi de l'office des changes publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre remise au bureau de douane intéressé, de deux formules modèle CI conformes à l'annexe V de l'avis susvisé, et règlement financier après importation.

b) *Contingents pour les mois de janvier à avril 1955.*

En vue de la répartition d'un contingent éventuel pour la période allant du 1er janvier au 30 avril 1955, les importateurs peuvent déposer à l'office des changes, 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), avant le 27 novembre 1954, à douze heures, dernier délai, deux demandes de licence d'importation établies chacune en six exemplaires sur formules AC, et correspondant chacune à une validité de deux mois.

Une facture de l'exportateur belge, visée par l'office national des débouchés agricoles et horticoles de Belgique, devra être produite lors du dédouanement des marchandises, qu'il s'agisse de certificats ou de licences.

Ministère de la défense nationale et des forces armées.

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Un concours pour le recrutement de trente-quatre sténodactylographes de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air) s'ouvrira le jeudi 24 février 1955.

Les émoluments des sténodactylographes s'échelonnent de 322.130 à 421.330 F auxquels s'ajoutent une prime de technicité et, éventuellement, les indemnités prévues par le code de la famille.

Les personnels dont il s'agit sont appelés à exercer leurs fonctions à Paris.

Les épreuves auront lieu à Paris dans les conditions fixées par l'article 2 de l'arrêté du 7 octobre 1954 (*Journal officiel* du 8 octobre 1954, p. 9409).

Une notice indiquant les conditions générales d'admission à l'emploi de sténodactylographe sera adressée à toute personne qui en fera la demande au secrétariat d'Etat aux forces armées (air) (direction du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale, 2e bureau), 26, boulevard Victor, Paris (15e) (tél. Vaugirard 70-90, poste 528).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur de l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise).

Est déclaré vacant le poste de directeur de l'hôpital intercommunal d'Aulnay-sous-Bois (Seine-et-Oise), établissement de 5e catégorie.

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1953.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois, à compter de la publication du présent avis, au directeur départemental de la population et de l'entr'aide sociale de Seine-et-Oise, 11, rue des Réservoirs, à Versailles.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

INSTITUT D'EMISSION DES ETATS DU CAMBODGE, DU LAOS ET DU VIET-NAM

Situation comptable au 31 octobre 1954.
(Article 66 des statuts.)

ACTIF

			En I. C. $
Caisse:			
Billets en compte à la Banque de l'Indochine	673.629.910 01		
Caisses des succursales et agences d'Indochine	813.525.841 97		1.487.155.751 98
Avoirs francs:			
Encaisse francs statutaire (art. 29)..	700.000.000 »		
Disponibilités francs pour transfert.	1.317.967.518 70		
Disponibilités francs pour voyageurs	36.960.000 »		2.054.927.518 70
Disponibilités en or et en devises:			
Disponibilités en devises	»		
Disponibilités en or	»		»
Caisses auxiliaires et comptes courants			1.270.291 90
Effets en pension:			
Effets publics	»		
Effets privés	»		»
Avances aux Etats:			
Cambodge	350.000.000 »		
Laos	235.000.000 »		
Viet-Nam	1.200.000.000 »		1.785.000.000 »
Avances à la caisse autonome			1.285.000.000 »
Divers:			
Effets en cours de recouvrement..	1.725.566 80		
Opérations à classer et à régulariser	112.900.000 »		
Débiteurs divers	22.155.336 78		
Crédits de la C. C. F. O. M. (compte d'ordre)	44.590.000 »		181.370.903 58
Avances au Trésor indochinois			8.303.423.261 90
	Valeurs investies.	Amortissements	
Immobilisations:	-	-	
Terrains	20.509.237 »	»	
Bâtiments	63.256.902 95	4.257.585 43	
Matériel et mobilier.	10.293.851 95	3.559.520 67	
Fabrications fiduciaires	139.661.315 86	24.000.000 »	
	233.721.310 76	31.817.106 10	201.907.234 66
Immobilisations en cours			2.965.715 45
Autres valeurs immobilisées			5.651.498 20
Charges d'exploitation			75.715.818 96
			15.383.818.001 63

PASSIF

			En I. C. $
Emission fiduciaire			12.121.862.986 »
Comptes de dépôts:			
Trésors nationaux et caisse autonome	1.548.233.028 36		
Autres collectivités publiques	597.361 99		
Banques	568.565.174 50		
Aide américaine	115.397.116 45		2.302.892.781 20
Divers:			
Créditeurs divers	133.594.046 22		
Opérations à classer et à régulariser	47.352.794 17		
Crédits de la C. C. F. O. M. (compte d'ordre)	44.590.000 »		225.536.840 39
Effets circulant sous notre endos:			
Bons du Trésor national du Cambodge	35.000.000 »		
Bons du Trésor national du Laos..	5.000.000 »		
Bons du Trésor national du Viet-Nam	282.500.000 »		322.500.000 »
Fonds de dotation			200.000.000 »
Fonds de réserves			50.000.000 »
Provisions			144.606.115 53
Recettes d'exploitation			116.119.277 91
			15.383.818.001 63

HORS BILAN

Droits à tirages des Trésors nationaux:			
Cambodge	150.000.000 »		
Laos	95.000.000 »		
Viet-Nam	»		245.000.000 »
Bons de la C. A. G. A revêtus de l'aval de l'Institut d'émission			73.332.000 »
Titres déposés en garantie des opérations de compensation			11.500.000 »
Répartition entre les Etats de l'actif du compte de compensation des marchandises importées et exportées géré par la caisse autonome. Cette répartition a entraîné une avance correspondante de l'Institut à la C. A. G. A. :			
Cambodge	172.746.751 66		
Laos	54.964.875 53		
Viet-Nam	550.812.177 13		778.523.804 32

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 17 nov. 1954.		Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise	Parité	Cours limites pratiqués par la Banque de France		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 17 nov. 1954.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 ..(1)	.... ..	.... ..	350 ..	.... ..	6741 50	Suède	100 c. s	6763 625	6713 ..	6816 50	6741 50	6740 50
361 ..	Canada	1 $ Can.	....	.... ..	.... ..	361 ..	.... ..	8011 50	Suisse	100 f. s	8003 98	7941 ..	8064 ..	8013 50	8013 ..
161 20	Côte Fse Somalis	100 F Djib	161 0727	.... ..	.... ..	161 20	.... ..	1356 25	Autriche	100 sch	1346 45	1336 05	1356 25	.... ..	.... ..
8340 ..	Allemagne occid	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8339 ..	8338 ..	1000 25	Egypte	1 liv. ég	1003 04	997 ..	1013 ..	1000 ..	.... ..
702 70	Belgique	100 F b	700 ..	694 75	705 25	702 80	702 70	56 45	Italie	100 lire	56 022	55 60	56 45	56 45	.... ..
5063 50	Danemark	100 c d	5067 22	5029 25	5103 25	5063 50	5062 50	2779 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	2779 ..	2821 ..	.... ..	.... ..
982 05	Gde-Bretagne ..	1 liv st	980 ..	972 65	987 35	982 ..	981 75	1209 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1208 25	.... ..
4905 50	Norvège	100 c. n	4900 ..	4863 50	4937 ..	4906 50	4904 50	4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
9246 50	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9246 50	9246 ..	115 75	Yougoslavie .. .	100 din	116 666	115 70	117 60	117 25	.... ..

Zone C. F. A	100 F C F A	200	Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000
Zone C. F. P	100 F C F P.....	530	Comptoirs français dans l'Inde.....	100 roupies 1 F....	7350

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.044.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société des Papeteries Vincent MONTGOLFIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A TOUR-CLERMONT CHARAVINES (ISÈRE)

R. C.: Bourgoin n° 335.

Obligations 6 0/0 1948 de 5.000 F.

Liste numérique des obligations amorties au tirage du 15 octobre 1954, remboursables à partir du 15 novembre 1954 à 5.037 F (1).

4.893 à 4.953.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du 6 novembre 1948.*)

(1) Cette somme représente le prix de remboursement normal, soit 5.000 F, augmenté d'un prorata d'intérêt du 1er octobre 1954 au 15 novembre 1954, soit 37 F. Cette dernière somme est soumise à la surtaxe progressive.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

Le 19 octobre 1954 a été constituée, sous les auspices de la Fédération nationale des coopératives de producteurs de viande, l'Union nationale des coopératives et groupements agricoles de producteurs de viande régie par l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945.

Siège social: 12, avenue George-V, Paris (8e).

Objet de l'union: effectuer ou faciliter toutes opérations concernant les animaux et les viandes des organismes adhérents et relatives au groupage, à l'expédition, à l'exportation, à l'abatage, à la transformation ou à la fabrication, sans que cette énumération puisse être limitative.

Circonscription: l'union a pour circonscription territoriale la France et l'Union française.

La durée de l'union est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à dater du jour de la constitution définitive, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Le capital initial est fixé à la somme de trente-cinq mille francs.

Composition du conseil d'administration:

Coopérative des éleveurs de l'Ile-de-France, 33, avenue Franklin-Roosevelt, à Mantes (Seine-et-Oise);

Coopérative d'abatage de Pelissanne (Bouches-du-Rhône);

Coopérative agricole des éleveurs charentais, 55, rue de la Noue, à la Rochelle (Charente-Maritime);

Société d'intérêt collectif agricole du circuit court, 36, rue Fontaine, à Paris (9e);

Coopérative agricole d'élevage et d'embouche de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône);

Coopérative de producteurs de viande du Sud-Est et du Sud, à Pelissanne (Bouches-du-Rhône);

Coopérative de bétail et viande de Picardie, à Monflières, par Abbeville (Somme).

M. Virgile Fabre, expert comptable, domicilié 11, rue Paul-Louis-Courier, à Paris (7e), a été désigné comme commissaire aux comptes.

Personnes autorisées à signer au nom de l'union: MM. Sylvain Fanier, ingénieur agronome, agriculteur, éleveur, président de l'union, à Arthenil, par Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), et Jean-Pierre Schlaefflin, secrétaire général de l'union, domicilié 10, quai des Célestins, à Paris.

La présente publication est faite en application des dispositions de l'ordonnance n° 45-2325 du 12 octobre 1945 après dépôt des statuts sous le n° 35 au greffe du tribunal civil de la Seine.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Taieb (Messaoud), commerçant, né le 12 décembre 1922 à Alger, demeurant à Paris (18e), 53, rue Custine, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils mineur, Alain-Daniel, né le 9 décembre 1948 à Paris (10e), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lebon ou Bon, ou, subsidiairement, Talot ou Talon, et à son prénom celui de Prosper.

M. Basmadjian (Haroutioum), dit Arthur Basmain, représentant, né le 15 mars 1927 à Villard-Bonnot (Isère), demeurant 131, rue Duguesclin, à Lyon, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son prénom et à son nom patronymique ceux d'Arthur Basmain, sous lesquels il est connu.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

19 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Association des cadres supérieurs de la fonction publique pour le logement familial.** But: procurer des logements à ses membres, notamment par accession à la propriété, et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou en découlant. Siège social: 65, rue de Bellechasse, Paris.

21 octobre 1954. Déclaration à la préfecture de police. **Union interrégionale de France.** But: étude de toutes questions se rapportant à la vie locale, départementale ou régionale, des problèmes posés par une action à ces niveaux et les conséquences qui en découlent pour les personnes, les familles, les collectivités. Siège social: 32, rue des Bourdonnais, Paris.

22 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association familiale de transport scolaire du canton de la Côte-Saint-André.** But: faciliter la fréquentation scolaire aux enfants éloignés. Siège social: mairie de la Côte-Saint-André (Isère).

24 octobre 1954. Déclaration à la sous-préfecture de Millau. **Association de parents d'élèves de Villefranche-de-Panat.** But: établir un lien entre les familles et l'école et organiser les loisirs culturels pour les habitants de la commune. Siège social: école publique, Villefranche-de-Panat (Aveyron).

25 octobre 1954. Déclaration à la préfecture du Tarn. **Centre d'études techniques agricoles de Villefranche-d'Albi.** But: faciliter à ses membres la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: domicile du président, Bellegarde.

25 octobre 1954. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Amicale laïque de Saint-Martin-des-Prés.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique mixte de Saint-Martin-des-Prés.

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.